

**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
du 24 juin 2004**



**HAUT DEBIT ET TELEPHONIE MOBILE
DEPLOIEMENT DE L'A.D.S.L.
COUVERTURE DES ZONES BLANCHES**

Rapporteur : Anne-Marie KEISER

Mesdames, Messieurs,

Soucieux de doter le Département d'un niveau de débit répondant aux attentes des citoyens et des entreprises, nous avons en décembre dernier engagé une politique volontaire de déploiement sur l'ensemble du territoire, passant par une contractualisation avec France Télécom.

A la suite des réunions du C.I.A.D.T. de 2002 et 2003, la convention nationale multipartite (État, A.D.F., A.M.F. et opérateurs) a prévu :

- ▀ la couverture par téléphonie mobile de dix huit communes de Gironde actuellement en "zone blanche" ; répartie en deux phases (2004/2005 et 2005/2006),
- ▀ la mise à disposition par les collectivités des infrastructures passives (pylônes, points hauts) que les opérateurs doivent équiper.

La première phase qui regroupe dix communes (Escaudes, Giscos, Goulade, Lartigue, Lerm et Musset, Maransin, Saumos, Saint-Michel de Castelnau, Tuzan, et Saint-Magne) nécessite la création de dix sites, sous maîtrise d'ouvrage départementale, pour un coût global évaluatif de 0,95 M€, financés par l'État et le FEDER (30 % chacun), le Conseil Régional et le Conseil Général se partageant le solde. Dès la fin des travaux, les biens seront transférés aux communes ou communautés de communes concernées.

Un protocole d'accord sera signé avec les opérateurs ainsi qu'une convention d'occupation d'infrastructures passives.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Bernard CASTAGNET :

Je voudrais attirer votre attention sur le problème de l'inégalité de traitement du territoire girondin, en terme de liaison A.D.S.L., notamment pour l'activité économique de notre département. Sur le canton de La Réole, qui s'est doté d'une communauté de communes à taxe professionnelle unique, deux entreprises du canton de la Réole situées sur la commune de Gironde sur Dropt représentent à elles seules le tiers de la masse de taxe professionnelle de

la communauté de communes, 200 000 € chacune. L'Entreprise Yvon Mau, après avoir été intégrée au groupe espagnol Frexenet, est au deuxième rang mondial de négoce en vin. L'Entreprise Iméris est au deuxième rang national de fabrication de briques et de pierres. Ces deux entreprises, outre la richesse qu'elles créent sur le territoire en terme de taxe professionnelle, génèrent un certain nombre d'emplois, puisqu'elles ont à elles deux 210 emplois sur le site propre et génèrent dans un rayon de dix à vingt kilomètres au moins le double d'emplois. Aujourd'hui ces entreprises sont pénalisées par le fait qu'elles n'ont pas accès à l'A.D.S.L. ; l'aberration est qu'elles jouxtent la commune centre qui est desservie par l'A.D.S.L. et elles n'ont pas accès à ce réseau. Il y a là de la part du Département un chantier à ouvrir. Je sais que les réflexions sont en cours notamment avec l'opérateur national France Télécom, mais je souhaite que ces démarches aillent le plus vite possible parce que ces entreprises souffrent au quotidien de ce défaut de desserte en communication haut débit.

J'étais hier à Paris dans le cadre de ma délégation auprès des petites villes de France, et nous avons été reçus au siège de France Télécom. Au mois de septembre un nouveau produit va être lancé par France Télécom, un produit de substitution en quelque sorte, qui va permettre aux communes qui ne sont pas aujourd'hui desservies de contractualiser avec France Télécom sous la forme d'antenne satellite, ce produit s'appelle Pack Surf Wifi. Il est expérimenté dans un certain nombre de communes de France et sera commercialisé en septembre. Mon souhait est que l'on aille dans ce sens le plus vite possible.

Serge LAMAISON :

Pour aller dans ce sens-là, nous devons être très attentifs à tout ce qui se passe autour de nous. Certaines communes n'ont rien, des communes comme la mienne n'ont qu'une partie. J'ai tout un quartier qui est en zone blanche, zone empêchée, et j'ai sur un autre quartier une entreprise leader mondial dans sa matière, soixante emplois à la clé, avec une annexe à Hong-Kong et une autre à Londres qui aujourd'hui est incapable d'avoir l'A.D.S.L. sur le secteur.

Hier soir en conseil municipal, j'ai passé une délibération, un plan d'action T.I.C. sur ma commune avec cinquante nouvelles initiatives pour faciliter la vie des citoyens et lutter contre la fracture numérique, et cela va entre autres sur cette partie de réseau nouveau dont nous avons besoin avec des expérimentations. Si je me suis lancé avec mes collaborateurs qui sont férus en la matière, c'est parce qu'il existe aujourd'hui un certain nombre de possibilités avec la Caisse des Dépôts et la DATAR pour obtenir des aides substantielles, parce qu'il y a très peu de projets à la clé. Il faut être attentif à tout cela parce que les nouvelles technologies existent et sont très rapides, telle que la technologie de type WiMax, que France Télécom décrit. Il faut être vigilant à toutes ces évolutions pour bien voir qu'il faut se "marier" comme il est proposé dans la délibération que nous propose Anne-Marie Keiser, parce qu'il faut utiliser les réseaux existants qui sont incontournables et indispensables. Ce n'est pas la peine de créer d'autres réseaux pour doubler les réseaux existants, mais il faut à côté de cela aussi être très précis pour essayer d'accrocher le mieux possible les technologies nouvelles.

Jean-Pierre CHALARD :

Au Sud de mon canton, des communes sont en zone blanche. Comment faut-il que nous nous y prenions ? Qui fait quoi ? Je voudrais que l'on me donne une explication précise, pour que je puisse en informer les entreprises et les élus du secteur.

Anne-Marie KEISER :

Je voudrais vous donner quelques éléments de réponse, parce qu'en réalité les interventions de Bernard Castagnet, Serge Lamaison, et de vous-même Jean-Pierre Chalard vont dans le même sens.

D'abord je vous rappelle que notre assemblée a pris une délibération en décembre 2003 concernant le haut débit ; je vous y renvoie. Nous avons à ce moment-là bloqué une ligne de crédit pour venir en aide aux communautés de communes qui le souhaiteraient. Cette ligne de crédits n'a jusqu'à maintenant pas été consommée. Il faut dire que notre délibération restait quand même relativement floue. Il s'agit pour nous de fixer aujourd'hui une vraie politique en la matière parce que les besoins sont importants, vous venez de les manifester.

Concernant le haut débit, nous allons, ce n'est pas encore certain, nous sommes en pourparlers, passer une convention avec France Télécom, qui s'appelle "convention département innovant", qui permet de prendre date avec France Télécom. Je dois dire ici publiquement que je ne pense pas que cette convention apporte au département une réelle valeur ajoutée en matière de haut débit, mais elle permet à France Telecom d'avoir des repères et de prendre des positions sur le département de la Gironde.

Nous allons dessiner ici sur le département de la Gironde notre schéma de cohérence numérique. J'ai sous les yeux, déjà, un cahier des charges ou un pré-projet qui pourra être validé par l'assemblée d'ici peu. Il s'agit d'un appel d'offre pour identifier sur notre territoire les points stratégiques, une vraie cartographie, qui nous permettra d'identifier les points qu'il nous faut équiper en priorité en A.D.S.L. Vous avez parlé de zone d'activité, il faut parler aussi de collectivités, de mairies, de collèges, parce que certains collèges n'accèdent pas tous au haut débit. Ce schéma de cohérence numérique sera un outil précieux, qui va permettre d'identifier les points stratégiques vers lesquels nous devons amener des fibres. Il va nous permettre aussi de voir quels sont les réseaux supports existants pour favoriser le déploiement d'une armature numérique. Il nous permettra également d'imaginer des solutions quand les réseaux n'existent pas. Ce schéma de cohérence devrait aussi nous permettre de nous positionner sur nos aides en direction des collectivités en matière d'investissement A.D.S.L.

J'ajouterai que nous avons pris récemment, à la mi juin, des positions de principe avec les autres collectivités Aquitaine ; je pense notamment aux cinq départements, à la Région Aquitaine, en matière d'accès à des crédits FEDER. Nous l'avons fait très vite parce qu'on sait la difficulté que l'on aura à mobiliser ces crédits FEDER. L'enveloppe qui est décernée à la Région est une enveloppe relativement peu importante, dans les 20 M€. Des départements sont très gourmands, je citerai les Pyrénées Atlantiques qui sont sur des projets à 60 M€. Nous sommes moins gourmands, mais nous avons pris des positions à 5 M€ pour des crédits FEDER pour financer le haut débit.

Voilà les réponses que je peux vous apporter aujourd'hui. Je crois avoir dressé la panoplie de tous les outils dont on va se doter pour pouvoir répondre à ces demandes, parce que notre département se doit d'être attractif économiquement. Si nous n'avons pas le haut débit rapidement sur des points stratégiques, on va passer à côté de beaucoup de choses.

M. LE PRESIDENT :

Cette étude permettra de solutionner les problèmes qui ont été évoqués.

Jean- Luc GLEYZE :

Je pense qu'il ne faut pas oublier non plus que dans le cadre de l'itinéraire à très grand gabarit Airbus, de la fibre optique a été déroulée le long de cette itinéraire, avec à terme pour vocation la desserte en A.D.S.L. du Sud Gironde. Au niveau des élus locaux nous n'avons pas très bien compris quelle était l'adéquation entre cette fibre optique déroulée et la possibilité pour nos cantons ruraux d'être bien desservis en A.D.S.L., sachant que France Télécom est en train de mettre une politique de desserte mais qui serait limitée en terme de territoire. Il y a un travail de partenariat à avoir auprès de la mission Airbus pour essayer de tirer le maximum de profit de cette fibre optique.

Anne-Marie KEISER :

Sachant que la Région est aussi un acteur essentiel sur ce domaine-là.

Pierre AUGÉY :

Sur l'extension de la fibre optique à l'occasion du passage de l'Airbus, il ne faut pas revenir vers France Télécom, et surtout pas leur parler Airbus parce qu'ils seraient très vexés, puisque du temps du prédécesseur de Jean-Luc Gleyze, j'avais été chargé par les maires du Sud Gironde de les représenter dans une mission auprès d'Airbus pour rencontrer les opérateurs de la fibre optique. Nous avons, avec beaucoup de patience, frappé à la porte de France Télécom pour leur dire que nous mettions gracieusement à leur disposition deux fourreaux de fibre optique de sept câbles chacun, que l'Airbus n'en occupait qu'un seul sur les quatorze et qu'il en restait treize disponibles si France Télécom les voulait. La première réaction de France Télécom quand nous leur avons présenté cela a été de nous demander qui allait leur rémunérer le temps passé à étudier l'offre que vous faites de mettre gratuitement à notre disposition la fibre optique ? On leur a quand même envoyé le dossier. On leur a dit qu'on avait choisi d'aller les voir mais qu'on aurait pu aller voir S.F.R., Bouygues ou d'autres opérateurs. Le représentant d'Airbus est resté en réunion par politesse pour le Conseil Général, sinon il se serait levé et aurait claqué la porte en partant de France Télécom. J'ai attendu avec les maires du Sud-Gironde quatre mois, en relançant trois fois France Télécom pour qu'il veuille bien nous répondre à l'offre d'utilisation de cette fibre optique. Un technicien de France Telecom est venu me voir avec une carte, soit disant secrète de France Telecom, sur laquelle il me montrait que le long de la 932, devenue R.N. 524, jusqu'à Captieux, Roquefort, etc., ils avaient toute la fibre optique nécessaire qui passait, et même plus qu'on en utiliserait jamais, qui était déjà enterré, qui passait le long de cette RD 932. Le seul problème pour eux était de faire l'investissement, de mettre de temps en temps des boites de répartition dans les villages qui leur promettaient cent abonnés. "Merci, on n'a pas besoin de votre fibre optique, Monsieur le conseiller général, Messieurs les maires du sud Gironde !" Voilà la réponse de France Telecom après quatre mois d'attente et deux visites avec le chargé de mission d'Airbus.

Il y a deux réseaux qui passent sur la route. Airbus a mis les deux réseaux et il y a le réseau de France Telecom. Donc il y a trois réseaux de fibre optique qui passent le long de la R.N. 524.

Anne-Marie KEISER :

J'apprends ce que dit Pierre Augey, mais le schéma de cohérence numérique, sa raison d'être est aussi d'identifier le réseau existant pour pouvoir se servir des réseaux supports pour faire passer de la fibre. On ne va pas installer de nouveaux tuyaux s'ils existent déjà, ni de la fibre si elle existe déjà. L'intérêt du schéma de cohérence numérique, c'est bien celui-là : identifier les réseaux existants.

A propos du Sud Gironde, à propos de téléphonie mobile, je voudrais dire à Jean-Luc Gleyze que j'ai cité les dix communes concernées par la phase 1 ; je voudrais dire que ces communes sont essentiellement des communes situées dans le Sud Gironde, sauf la commune de Saumos, dans la phase 2 ce sont aussi des communes du Sud Gironde concernées avec Balizac, Bourideys, Cazalis, Lucmau, Origne. Je voudrais dire que nous allons signer une convention avec les trois opérateurs que sont S.F.R., Bouygues et Itinérís, sachant que l'on ne travaillera pas avec Bouygues qui n'est pas présent sur ces territoires-là, mais on travaillera avec S.F.R. et Itinérís.

Sur la phase 1, j'insiste sur le fait que ce sont les collectivités qui vont mettre à disposition les infrastructures passives, et nous allons signer avec chacune des communes concernées une convention parce qu'on ne mettra pas la téléphonie mobile si les communes ne le souhaitent pas. Il s'agit d'une convention signée avec chacune des communes, entre le département et la commune concernée, sachant que nous finançons les installations passives alors que les opérateurs vont financer tout ce que l'on appelle les installations actives. Pour ce qui concerne l'entretien il est à la charge de la collectivité.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2003
DU PAYEUR DEPARTEMENTAL**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

Le compte de gestion 2003, établi par M. Jacques Richeux, Payeur Départemental de la Gironde, reprend les inscriptions budgétaires des crédits de paiements, les balances d'entrée, les réalisations de dépenses et de recettes et affiche les résultats à la clôture de l'exercice 2003.

Les écritures, conformes à celles du Compte Administratif, se soldent par les résultats suivants :

- Budget Principal : 19,5 M€,
- Comptes Annexes : 4,99 M€.

Le détail de ces opérations figure dans le rapport du Président.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier, étant entendu que le compte de gestion 2003 demeure soumis au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

**COMPTE ADMINISTRATIF
REALISATION DES RECETTES ET DES DEPENSES
POUR L'EXERCICE 2003**

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Dernier document budgétaire a être présenté suivant la nomenclature M51, la lecture du Compte Administratif, même accompagné d'annexes développant des points particuliers, mérite les éclaircissements et explications que nous allons essayer d'apporter.

L'exécution du Budget 2003 donne les résultats suivants :

⇒ Le volume global d'Autorisations de Programme (221 M€) a été affecté à 84 %, soit un niveau identique à celui de l'an passé (85 %). Les apurements proposés en application des dispositions du Règlement Financier portant sur près de 52 M€, déstockage qui se conjugue souvent à un repositionnement des AP en 2004 (opérations T.D.E.N.S., notamment).

L'ensemble des affectations en cours (773 M€, tous millésimes d'AP confondus) se solde par un reste à financer de 279 M€ au 31 Décembre 2003. L'observation du rythme d'exécution d'une AP nous permet de tirer des enseignements statistiques utiles en terme de prévisions de crédits de paiement .

⇒ Les crédits de paiement (hors réaménagement de dette et O.C.L.T.) ont été exécutés à hauteur de 85 % en dépenses et de 93 % en recettes, taux voisins de ceux de 2002.

Il en ressort un Fonds de Roulement suffisant (19.7 M€) en augmentation volontairement été limitée à 3 M€. Cela a couvert le Besoin en Fonds de Roulement (correspondant aux restes à payer déduction faite des restes à encaisser, soit 15 M€) et a dégagé une trésorerie de 4,7 M€ en fin d'année. L'utilisation des lignes de trésorerie et des O.C.L.T. (en moyenne 27 M€ en 2003) a permis de se situer tout au long de l'année à un niveau de trésorerie proche de zéro.

L'analyse des résultats fait apparaître :

⇒ l'émergence de facteurs conjoncturels conduisant à une amélioration de l'autofinancement : d'une part, la bonne tenue des ressources (droits de mutation +12,5 %, produit de la fiscalité directe en hausse de 9 % en raison de l'intégration des bases de France Télécom notamment) et d'autre part, la maîtrise de certaines dépenses (stabilisation des frais de personnel à +4,6 %, progression modérée des frais de gestion, baisse de 27 % des frais financiers) atténuant la progression des charges de transfert (financement du S.D.I.S. : + 13,4 %

et aide sociale : + 18 % eu égard en particulier à la montée en puissance de l'A.P.A.) contribuent à améliorer nos marges de manœuvre. De ce fait, l'autofinancement a progressé de 38 M€ par rapport à l'an dernier.

Cela ne doit toutefois pas masquer que l'augmentation du produit fiscal (34 M€) est immédiatement absorbée par celle des dépenses nettes d'aide sociale (21,6 M€), augmentée du S.D.I.S. (6 M€) et autres charges de gestion ou d'intervention. Ce qui vient à dire que la politique fiscale a été parfaitement adaptée à l'évolution des charges récurrentes de sorte à laisser entières nos capacités d'action en investissement.

⇒ l'amélioration de nos dépenses d'investissement : l'augmentation de l'autofinancement, renforcée par une forte diminution du remboursement de la dette, a directement profité à la réalisation de nos dépenses d'investissement. Ces dernières ont atteint un niveau, inégalé depuis de nombreuses années, de 177 M€, répartis pour l'essentiel entre les travaux sur les collèges (44,5M€), la voirie (47,2M€) et les subventions d'équipement (60 M€). Cela devrait nous placer plus près de la moyenne des départements de même strate démographique, alors que jusqu'à maintenant nous nous situons dans la moitié basse (15^{ème} rang en 2002).

L'objectif consistera à pérenniser nos marges de manœuvre à l'heure où des dossiers financièrement lourds vont devoir être pris en charge (construction de collèges neufs, Route des Lasers, Contrat de Plan, extension de l'Hôtel du Département etc).

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

J'ai le sentiment qu'il faut faire vite, mais je me sens un peu dans la situation d'Obélix qui a pris la potion magique, qui ne voit pas les romains et que cela pourrait être inconfortable. Ceci dit, première information, le compte administratif annonce des chiffres qui correspondent fidèlement au compte de gestion du receveur payeur départemental, tel qu'il vient d'être présenté. Ce compte administratif, celui de 2003, est le premier exécuté sur le nouveau système d'information grand Angle et le dernier exécuté en nomenclature M 51. Rappelons que l'exécution budgétaire s'articule aussi bien sur le budget voté en autorisations de programme qu'en crédits de paiement ; on commence à se familiariser avec cette gymnastique. Les autorisations de programme marquant la limite de nos possibilités d'affectation, et la limite de nos possibilités de dépenses de l'exercice est fixée par les crédits de paiement, sauf qu'à la fin de l'affectation des autorisations de programme, il faut que nous nous assurions que nous pouvons les couvrir à équivalence par des crédits de paiement.

Je vais passer très vite sur les chiffres. Réalisation de ce budget, p. 2 du rapport, affecté en politiques publiques et que nous savons désormais que le budget supplémentaire ne sera plus présenté en politiques publiques fonctionnelles, mais par nature. Une observation qu'il nous faut enregistrer, le total des autorisations de programme votées en 2003, 220 M€ affectés

et à partir de là cela nous engage à couvrir à dû concurrence en crédits de paiement sur la durée, affectés 185,7 M€, c'est-à-dire que nous avons affecté fin 2003 les autorisations de programme à 84,17 %, ce qui est un bon chiffre, sauf que dans ces affectations figurent beaucoup de provisions, en particulier pour le contrat de plan, et que là nous savons que nous avons des difficultés à réaliser, également pour l'extension de l'hôtel des services, nous avons l'affectation mais nous n'aurons pas la consommation en crédits de paiement. Les autorisations de programme non affectées à la clôture de l'exercice, nous sommes sur 2003 toujours en M 51, tombent bien évidemment, et vous avez, en haut de la page 3, le tableau des autorisations de programme ainsi annulées parce que non affectées. Pour les antérieures à 2003, il y en avait pour 23,8 millions, et pour celles de 2003, 28,038 millions, ce qui fait une annulation pour apurer d'autorisations de programme à 51,8 millions.

En fait, on a annulé ces autorisations de programme puisqu'elles n'étaient pas affectées, mais lorsqu'il s'agit d'opérations en cours qui appellent une continuité, on réinscrit au budget suivant les autorisations de programme pour aller au terme de l'exercice. C'est un exercice budgétaire, mais cela n'engage en rien le niveau de nos inscriptions. On apure parce que ce n'est pas affecté mais on réinscrit en tant que de besoin. Si bien que vous avez ce mouvement de "yoyo" inévitable d'autorisations de programme que l'on annule 51,8 millions, et vous verrez au B.S. que l'on en met pour environ 53 millions en inscriptions nouvelles. Notre volume d'autorisations de programme est bien celui que nous avons prévu en programmation triennale et même un peu au-delà.

L'exécution des crédits de paiement votés sur l'exercice doivent correspondre à la prévision de mandatement annuel, on essaie de viser au plus juste. Vous avez en bas de la page 4 les résultats globaux du budget principal 2003, de l'exécution budgétaire. Je passe les chiffres, vous noterez simplement que la différence entre nos recettes d'exercice 935,9 millions, et nos dépenses d'exercice 916,4 millions aboutissent à un excédent de 19,5 millions, c'est notre fonds de roulement en fin d'exercice. Or quand vous avez le fonds de roulement, il faut regarder de quoi il se compose. En l'occurrence pour cette année là, il faut regarder les besoins en fonds de roulement, c'est-à-dire la différence entre les recettes qui restent à encaisser et les dépenses qui restent à payer. Si vous êtes court en recettes et large en dépenses, vous avez un besoin en fonds de roulement négatif qui viendra amputer votre fonds de roulement. Si, comme c'est le cas depuis deux ans, on a un besoin en fonds de roulement positif, en l'occurrence 15 millions, nous avons une différence positive de 15 millions entre les recettes qui restent à encaisser et les dépenses qu'il nous reste à exécuter. Vous savez qu'on rattache les charges et produits à l'exercice, si bien que notre fonds de roulement qui est à 19,5 millions est composé de 15 millions, le besoin de notre fonds de roulement positif, et les 4,5 millions, la différence, c'est la trésorerie. Depuis des années nous visons à avoir une trésorerie le plus proche possible de zéro, sauf qu'au moment où l'on fait le budget, nous votons le budget en décembre, on fait les prévisions à partir du mois d'août - septembre, on ne connaît pas le besoin en fonds de roulement, ce qui restera comme recettes à encaisser et en dépenses à payer, on vise aussi juste en jouant sur les O.C.L.T. En fait nous avons sur l'année 2003 augmenté notre fonds de roulement de 3 M€.

Vous avez quelques chiffres sur les taux de réalisation qui sont intéressants, puisqu'ils frisent les 76,80 %. Vous avez un bilan des quatre budgets annexes, Caisse Auxiliaire de Prêt, Centre Départemental de l'Enfance, les centres de ressources : Technopôle, Montesquieu, Condorcet, et puis la Direction des Transports Maritimes. Trois ont un résultat excédentaire et un qui a un résultat déficitaire, le Centre de Ressources, encore à hauteur de 64 970 €, tout

simplement parce que nous n'avions pas émis les titres de recettes en fin d'exercice. Les budgets annexes sont en excédent de 4,9 M€.

Je vous ai présenté le fonds de roulement de trésorerie, l'augmentation du fonds de roulement. Je rappelle ici, qu'en cours d'exercice on prévoit un volume d'emprunts et on mobilise ces emprunts le plus tard possible, et on a deux solutions en terme d'appel à l'emprunt, soit le prêt à taux fixe ou à taux variable, suivant une durée et des taux qui sont fixés qui peuvent être révisés avec des conditions de sortie, soit ce que nous appelons les O.C.L.T., opérations crédit long terme où, par définition, on mobilise quand on veut, on rembourse quand on veut, sans clause spécifique de sortie, sans pénalité, uniquement avec des ajustements d'intérêt. Ces O.C.L.T. nous permettent de faire la trésorerie quand nous en avons besoin sans recourir immédiatement à l'emprunt.

Quel est l'avantage de ceci ? L'année 2003 a été marquée par ce qu'on a défini comme des facteurs conjoncturels qui ont incontestablement favorisé notre niveau d'autofinancement. Les charges et produits de gestion courante se sont plus qu'équilibrés, et en fonctionnement, c'est un rappel que je fais parce que quelque fois on passe à côté, cette présentation par section est mauvaise parce qu'il y a beaucoup de nos politiques de fonctionnement qui sont en fait des leviers d'investissement. Quand nous aidons au travers de subventions telle ou telle création d'entreprise, tel ou tel secteur d'intervention économique, nous déclenchons un effet de levier qui crée davantage d'activités économiques et qui, en fait, est un véritable investissement sans que nous calculions, bien sûr, le temps de retour. Nos charges de gestion dégagent, c'est le fonctionnement, un solde positif de 576 M€. Bien entendu, première opération, et vous le verrez au moment du B.S., il va y avoir un déficit en investissement qu'il faudra tourner ; mais ce qui est intéressant c'est que nous avons dévoilé ainsi un excédent de charges de gestion de 576 M€, soit une augmentation d'environ 8,15 % d'une année sur l'autre. Pourquoi ? On a maîtrisé les charges le plus possible, il faut en remercier les services, mais en particulier, vous voyez l'évolution de nos charges de personnel où tout le monde n'est pas d'accord d'ailleurs sur cette extrême contrainte, mais en même temps, nous avons enregistré deux évolutions, difficiles à maîtriser ou à prévoir, mais qui est un bonus. Malgré la situation économique difficile, la situation de l'immobilier dans notre département est particulièrement florissante en transaction. Et le résultat est que nous encaissons 115 M€ de droits de mutation en 2003, alors que nous avions programmé près de 90 M€. Je rappelle que conformément à l'engagement pris vous le retrouverez au B.S., après inscription du complément nous serons à 115 M€. De la même façon, je rappelle aussi que cette linéarité des droits de mutation n'est pas absolue puisque dans le passé nous savons que nous avons eu des à-coups, cela portait sur des sommes moins importantes aussi. Cela a pour résultat que la fiscalité indirecte a un poids exceptionnellement élevé dans nos résultats 2003, sans que nous puissions le maîtriser, et c'est toujours mauvais d'avoir dans son budget un poids important en fiscalité indirecte, justement parce qu'on n'en a pas la maîtrise, et que par conséquent on est tributaire d'événements extérieurs à l'institution. Et puis le produit de la fiscalité directe en 2003 a augmenté de 9 %. Je vous rappelle que nous avons augmenté le taux de 3,98 %, mais il se trouve que ce produit de fiscalité est le résultat de l'évolution des taux et des bases, les bases nous les voyons évoluer en cours d'exercice, on les simule pour faire le budget, on les enregistre en cours d'exercice budgétaire. L'année 2003 a été marquée par une forte évolution des bases, évolution physique, c'est-à-dire nouvelle matière imposable. Ce n'est pas l'augmentation de la base imposable pour chaque contribuable, c'est l'évolution physique, si bien que combiné à un taux de 3,98 % et d'une augmentation des bases physiques supérieure à

5 %, nous arrivons à une augmentation du produit fiscal de 9 %, cela a été la bonne surprise de l'exercice, mais là encore c'est un constat, la surprise ce n'est pas une organisation.

Les dépenses de transfert ont beaucoup marqué l'exercice. 2003, c'était la première année pleine de l'A.P.A., par conséquent des promesses de recettes que l'on a eu en cours d'exercice, le réajustement des interventions de l'Etat sur l'A.P.A., l'action sociale on en a parlé suffisamment depuis ce matin. Fin 2003, un chiffre à retenir, la nouvelle formule R.M.I. n'était pas en place, les dépenses sociales représentent 52 % de notre budget de fonctionnement. Rassurez-vous, j'étais en train de lire un document qui vient de tomber de l'A.D.F., la moyenne des départements de France est à 62 % pour 2003. Cela donne une idée de l'évolution en terme de dépenses sociales.

Des facteurs conjoncturels très favorables, le dynamisme de l'immobilier, au passage on a déjà une idée des inégalités entre départements. Quand on voit le poids de la fiscalité indirecte dans un département comme le nôtre qui est privilégié par rapport à d'autres en terme de transactions immobilières, si on appuie les budgets sur une grande part de fiscalité indirecte tels que les droits de mutation, il y a des départements qui vont tirer la langue plus que nous. Ce qui éclaire un peu les perspectives annoncées de péréquation.

Recours plus fréquent aux instruments de trésorerie qui nous permet de baisser nos frais financiers, c'est régulier. En emprunts, nous sommes à 60 % en emprunts taux fixe, 40 % en emprunts taux variable, et la moyenne des taux de nos emprunts a encore baissé, elle était de 4,32 % et est passée à 3,56 %. On travaille surtout en O.C.L.T.

Je voudrais que l'on ait ce chiffre en tête, l'augmentation de fiscalité 2003, les taux, le jeu des bases nous amènent 34 M€ supplémentaires, c'était la simulation que nous avons faite, qui sont entièrement absorbés par l'évolution de charges nettes d'aide sociale, système A.P.A., à hauteur de 25,4 M€, plus 6 M€ pour le S.D.I.S. d'augmentation. Ces deux augmentations sur lesquelles nous n'avons pas la maîtrise, nos charges nettes A.P.A., plus nos charges nettes S.D.I.S., consomment les 34 M€. C'est-à-dire que démonstration est faite, l'augmentation de fiscalité que nous avons ensemble arrêtée en 2003 a simplement couvert l'augmentation des charges suite aux transferts. Il fallait s'en expliquer.

La réalisation de l'épargne d'investissement, vous avez une note sur la page 9 du rapport. Bonne tenue de l'épargne. Si vous avez la maîtrise de vos charges de gestion et une amélioration de vos produits, si vous avez de bonnes surprises avec la fiscalité indirecte et avec l'évolution physique des bases, vous dégager plus de produits que prévu, par conséquent vous dégager une épargne de gestion plus importante ; et si en même temps vous diminuez vos frais financiers sur le remboursement de la dette, vous améliorez votre capacité d'auto financement. Si bien qu'en 2003, non seulement on a amélioré le volume global des investissements, mais on l'a financé exclusivement sur de l'autofinancement. Et vous trouverez un report d'emprunts au projet de B.S., parce que grosso modo aujourd'hui le volume total des autorisations de programme et le volume total des crédits de paiement qui les couvrent, le différentiel est de 279 M€. Nous avons en autorisations de programme une prévision de dépenses supérieures aux crédits de paiement que nous avons inscrits ou prévus dans la durée, il nous restera 279 M€ à financer ; pour l'instant on ne l'a pas fait, mais le jour où il faudra le faire il faudra faire appel à l'emprunt. Pour l'instant on a préféré utiliser l'autofinancement tel qu'il était né pour éviter d'emprunter, mais nous conservons les autorisations d'emprunts.

Je répondrai aux questions s'il y en avait. Il y a deux votes à émettre. D'une part, l'approbation du compte administratif et l'approbation de l'annulation de 51,85 M€ d'autorisations de programme 2003 et antérieures. Je rappelle que vous trouverez dans le projet du B.S. plus de 53 M€ d'autorisations de programme supplémentaires, ce sont des jeux d'inscriptions.

Jean-Jacques PARIS :

Je ne vais pas allonger le débat, mais une opposition dans une assemblée c'est aussi une valeur ajoutée à la vie démocratique ; je trouve plutôt triste que l'opposition ait quitté la séance plutôt que de débattre. Je pense que pour éviter de telle problématique, il faudrait avoir de temps en temps des réunions intergroupes pour essayer d'améliorer, d'affiner, notre manière de travailler, pour éviter ce style de démarche. Je crois à la démocratie, au pluralisme, et je pense qu'on peut améliorer.

Sur ce compte administratif : 19,5 M€ d'excédent au compte administratif, c'est sans commentaire.

Yves LECAUDEY :

De fonds de roulement.

Jean-Jacques PARIS :

Ce constat est d'autant plus important car nos investissements progressent d'une manière nette ; mais ce qui est dommage, par ailleurs, c'est que volontairement par cette politique nous limitons l'évolution de nos dépenses de fonctionnement au seul transfert de charges imposées par l'Etat. Deux choix politiques en matière de fonctionnement, c'est maîtrise, maîtrise. En fait, on est dans les critères libéraux, qu'on le veuille ou non. Parce que cela ne nous permet pas de mettre en adéquation les moyens du service public dont nous avons besoin. Nous avons des transferts mais étant donné que l'on garde, notamment en matière de dépenses de personnel, une évolution au-dessous des besoins, on ne se donne pas les moyens de faire fonctionner les services comme il faudrait. Sur une année les conséquences ne sont pas trop graves, mais à terme, sur une durée, je pense que c'est une problématique. D'autant plus que l'on est dans une situation budgétaire qui est assainie, qui est bonne, tous les ratios le montrent. Je regardais la note sur les départements de France, on a vraiment une certaine aisance.

Nous avons souhaité dès le B.P. 2003 un volume supplémentaire d'autorisations de programme ; on est tout à fait satisfait sur ces résultats dans ce domaine, cela nous a permis de développer une politique pour mieux répondre aux besoins d'équipements publics de nos concitoyens, et en même temps on sait que cela joue un rôle moteur dans une période de croissance molle, et finalement c'est utile à l'emploi. C'est cela qui est intéressant et cela vient croiser les préoccupations de Gilles Savary en matière d'insertion. On ne fait pas une politique pour être content de nos ratios, on fait une politique pour infléchir la société quand elle est négative pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je pense qu'il y a des points très positifs et que l'on salue. Mais il est à noter que l'ensemble des dépenses supplémentaires d'investissements ont été entièrement autofinancées. Mais quand on fait cela on limite nos dépenses de fonctionnement, c'est cela le choix. On peut être content d'avoir autofinancer, mais jusqu'où ? Quand on peut aussi, pour des investissements à long terme, étaler nos dépenses sur plusieurs générations, c'est cela l'emprunt, surtout dans une période où les taux d'intérêt étaient très bas. Je crois qu'à terme, il faudra que dans notre majorité, on aille au bout des choses dans la discussion, parce qu'aujourd'hui on a besoin de revoir l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Au niveau du personnel, on est en dessous de 5 %, mais la moyenne nationale des départements c'est près de 10, c'est une réalité. On peut faire un pas supplémentaire, et pour le B.P. 2005 on aura certainement à discuter de ces questions.

Ce que l'on avait prévu au B.P., les droits de mutation, cela se confirme. A partir du moment où un certain nombre de placements financiers sont moins intéressants, les placements se portent plus sur l'immobilier. Depuis quatre à cinq ans, on voit bien l'accélération des transactions immobilières dans une agglomération comme la nôtre. On n'est pas pris au dépourvu, on peut dans la prévision intégrer ces phénomènes d'un contexte général, et tant mieux qu'aujourd'hui on puisse le dire publiquement, et peut-être que cela nous permettra pour les années suivantes d'essayer de redresser la barre en lâchant du lest dans nos dépenses de fonctionnement.

En tout état de cause, c'est un bon compte administratif, puisqu'il nous a permis de réaliser mieux que ce qu'on avait prévu.

Jean-Pierre CHALARD :

Je ne vais pas faire de grands discours, je vais simplement dire, par rapport à ce que vient de dire Jean-Jacques Paris, que je suis en accord plus sur la politique faite par Yves Lecaudey que celle de Jean-Jacques Paris, au niveau de la maîtrise de fonctionnement. Je le dis et je le pratique chez moi. On aurait pu prévoir plus au niveau des droits de mutation parce qu'on le savait, pour 2005 on va le savoir.

Je veux simplement vous dire que je suis seul ici ; je ne sais pas ce que mes collègues auraient fait, mais sur ce compte administratif je m'abstiendrai.

Yves LECAUDEY :

Je répondrai à Jean-Jacques Paris. J'ai parlé de maîtrise des charges de gestion, mais si vous regardez les chiffres, la maîtrise a surtout porté sur le poids de la dette et la réduction des frais financiers, puisque aussi bien en terme de personnel nous sommes à 5,1 %, c'est-à-dire en dessous de la moyenne de tous les départements de France, mais au niveau de la moyenne de la strate des départements millionnaires, il se trouve qu'en charges de personnel par habitant, nous sommes encore légèrement au-dessus. C'est vrai qu'il y aura des interrogations, mais je fais confiance aux propositions faites tout à l'heure, et c'est pour cela que j'ai tiré la sonnette d'alarme, ce n'est pas un désaccord avec Gilles Savary. Il faut simuler chaque fois que l'on fait de telles propositions, parce que c'est sur quatre ou cinq ans que l'on organise son budget, aussi bien en charges normales qu'en produits exceptionnels. Voilà pour la charge.

Les droits de mutation, puisqu'on a de nouveaux collègues dans cette assemblée, il faut qu'ils sachent. Depuis 1990 on parlait sur la durée, je parle en Euros bien entendu, 64 - 60, 4 M€ de moins d'une année à l'autre, 56 encore 4 M€ de moins, nous étions en 1992. En 1993, 55 - 50. En 1994, cela repart 64. Mais en 1995 : 57 : 7 M€ de moins. En 1996 : 53, 4 M€ de moins encore. Par contre, depuis 1997 c'est reparti : 73, 88, 93, sauf qu'en 2000 : 89, 4 M€ de moins. 4 M€ de moins, c'est à peu près un point de fiscalité. Cela veut dire que si l'on ne prend pas quelques précautions et qu'on n'attend pas le B.S. pour faire l'ajustement en droits de mutation, je serais obligé de vous les proposer en majoration de notre progression de fiscalité. Ceci dit on a honoré nos autorisations de programmes, et on n'a pas retardé notre programmation.

C'est vrai que l'on a eu de l'autofinancement, mais c'est vrai aussi que dans nos investissements il y a un gros morceau en provision sur des opérations dont nous n'avons pas la maîtrise, le contrat de plan dont on a parlé tout à l'heure, les crédits de paiement sont inscrits, s'ils ne sont pas consommés c'est parce que l'Etat maître d'ouvrage n'engage pas les travaux et éventuellement nous fait payer les anciens au-delà des engagements en participation. Tout n'est pas satisfaisant pour tout le monde, je le veux bien.

Je rappelle enfin que 2003 sur l'exercice a été marquée par une bonne surprise en amélioration physique des bases par l'introduction des bases France Télécom, mais l'année après vous savez ce qui s'est passé dans quelques grandes villes ou des communes rurales ; comme c'est du déclaratif France Télécom a reconverti ces déclarations et des communes plus ou moins importantes ont vu leurs bases baisser significativement, au point de mettre en péril l'unité intercommunale au travers du dispositif de T.P.U. et de l'attribution de compensation. La C.U.B. aussi. En tout cas la marge de manœuvre a été suffisante pour que l'on finance nos investissements qui sont en hausse, uniquement sur de l'autofinancement, mais on conserve l'emprunt parce qu'on sait que l'on devra y faire face. On a fait cela avec une augmentation de fiscalité de 3,98 %, en dessous de la moyenne des départements.

Dernier point, nos dépenses sociales ont augmenté de presque 9 %, mais hors A.P.A. elles ont augmenté de 4,60 %. Comme elles représentent maintenant 52 % de notre budget de fonctionnement, c'est-à-dire que la moitié de notre budget de fonctionnement, avant toute opération, prend 4 % d'année en année. Cela fait beaucoup, par conséquent cela doit nous inciter à une relative maîtrise.

M. LE PRESIDENT (Bernard Dussaut) met au voix le compte administratif.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A LA MAJORITE, Jean-Pierre Chalard s'abstient.

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.

**DECISION D'AFFECTATION DES EXCEDENTS
DE FONCTIONNEMENT
DU BUDGET PRINCIPAL (M52) ET DES COMPTES ANNEXES
(M4/M22) DU BUDGET DEPARTEMENTAL**

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Au titre du **Budget Principal**, l'exercice 2003 s'est soldé d'une part par un excédent de fonctionnement de 117,6 M€ et un déficit de la section d'investissement de 97,9 M€.

La nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M52 dispose que l'emploi du résultat excédentaire entre dans le champ de compétence de l'Assemblée Départementale, qui doit se prononcer sur son utilisation en report en section de fonctionnement et/ou de son affectation en section d'investissement pour tout ou partie.

L'excédent doit, en premier lieu, couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (le déficit constaté à la clôture, augmenté restes à réaliser en dépenses et en recettes), en l'occurrence 85,5 M€. C'est ce montant qu'il est prévu d'affecter en investissement et qui sera matérialisé par un titre de recettes d'égal montant.

En ce qui concerne les Comptes Annexes, le C.D.E.F. (excédentaire en section d'investissement) et les Centres de Ressources (déficit momentané) ne sont pas concernés par cette procédure. Par contre, il y a lieu d'affecter pour la **C.A.D.P.I.**, la totalité du résultat d'exploitation 2003 (0,056 M€) en recettes d'investissement et pour la **Direction des Transports Maritimes**, une partie du résultat d'exploitation de l'exercice 2003 à hauteur de 1,1 M€.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT :

Notre collègue Jean-Pierre Chalard a une réunion importante et doit nous quitter, mais je voudrais le remercier d'être resté présent et de ne pas avoir écouté ceux qui se sont dérochés pour des questions de forme qui n'ont rien à voir avec le travail d'une assemblée comme la nôtre, qui est une assemblée de proximité où la politique politicienne n'est pas notre panacée vous le savez. Merci de ce témoignage de démocrate.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**RECOUVREMENT DES RECETTES ET ADMISSION EN NON VALEUR
DE L'EXERCICE 2003**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

Bien qu'inférieur en nombre (17 448 en 2003 contre 23 416 l'an dernier), les titres de recettes émis en 2003 portent sur un volume supérieur (près de 908 M€, soit + 0,5 % par rapport à 2002).

A la clôture de l'exercice 2003, on compte 20,1 M€ de restes à recouvrer, tous budgets confondus, dont 0,16 M€ concernant des créances irrécouvrables. La plus grosse proportion de ces propositions d'admission en non valeur (0,14 M€) relève d'entreprises en liquidation judiciaire, ce qui reflète les difficultés économiques rencontrées dans notre Département.

Enfin, dans le cadre de la gestion des allocations R.M.I., nous sommes amenés à émettre des titres de recettes à l'encontre de bénéficiaires ayant perçu des allocations à tort et sortis du dispositif.

Afin, d'une part, de ne pas fragiliser ces débiteurs en situation encore précaire, et d'autre part, de ne pas engager des procédures de recouvrement au final coûteuses, il nous est proposé d'admettre en non-valeur tout titre de recettes émis à l'encontre des ex-bénéficiaires du R.M.I., d'un montant inférieur ou égal à 300 €. Cette mesure, qui représente 0,045 M€ pour les mois de janvier et février 2004, ne se substitue pas à l'examen individualisé des demandes de remise gracieuse.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Pierre AUGÉY :

Par rapport au recouvrement des indus versés en R.M.I., on aurait pu augmenter la base de récupération. On n'a pas l'analyse exacte de ces versements à tort, et ce n'est pas pour cela que les gens sont sortis de la précarité aujourd'hui, on aurait pu monter plus haut la base sur laquelle on récupère, puisqu'il y en a 270 inférieurs à 300 €.

M. LE PRESIDENT :

On a fait cela en coopération avec le payeur, et avec ce qui se passe dans les autres départements, ce n'est pas inflexible.

Jacques FERGEAU :

Par rapport à ce que vient de dire Pierre Augey, cette mesure ne se substitue pas à l'examen individualisé de toutes les demandes de remises gracieuses qui nous sont adressées. Toutes les remises gracieuses sont étudiées également.

Pierre AUGÉY :

On maintient la continuité de l'examen des remises gracieuses qui peuvent être déposées par les Rmistes en question.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

BILAN 2003 ET GESTION DE LA DETTE 2004

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Délégation a été donnée au Président aux fins de procéder à la réalisation des emprunts, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts. Dans le cadre de cette délégation, il nous est proposé de délibérer sur les grandes orientations de la gestion de la dette départementale. Les actions menées en 2003 concernent essentiellement des réaménagements ou renégociation d'encours existants et génèrent un gain actualisé, estimé par notre cabinet de Conseil Michel Klopfer, à 0,446 M€.

Pour 2004, il a été d'ores et déjà décidé de contracter 30M€ sous la forme de trois contrats d'Ouverture de Crédit Long Terme de 10 M€ chacun, et deux encours sur des ouvertures de crédit long terme renouvelable ont été cristallisés en taux fixe.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2004 représente 291 M€, en diminution de 25 M€, et le taux moyen de la dette sur l'année 2003 est de 3,34 % (contre 4,51% pour l'exercice précédent). La répartition taux fixe/taux révisable, reste constante en faveur d'une prédominance du taux fixe (à plus de 60 %) ; ce qui s'avère judicieux dans le contexte haussier qui caractérise aujourd'hui les marchés financiers.

En ce qui concerne les perspectives de gestion 2004, il reste peu de possibilités sur la dette actuelle (plus de possibilités de remboursement anticipé avec pénalité forfaitaire sur la dette à taux fixe, seules actions possibles résident à des arbitrages entre index sur la dette à taux révisable) et sur les encours futurs, l'orientation consistera, compte tenu de la forte pente de la courbe des taux, soit à contracter des taux indexés courts, soit à privilégier le TAM ou les indexations obligataires. Plus marginalement, il pourra être envisagé des stratégies plus élaborées visant à optimiser la dette et faisant appel aux produits dérivés de taux (Swap, Cap, vente ou achat d'options).

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

C'est l'occasion de remercier l'équipe de la Direction des Finances qui veille jalousement et quotidiennement sur l'évolution des marchés et des cours pour profiter de toute

opportunité. Et voilà une équipe qui fait un bon retour d'investissements sur les charges salariales, puisque le bénéfice net de cette année est de 446 000 €.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**BILAN DES GARANTIES ET CAUTIONS D'EMPRUNTS
EXERCICE 2003**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement économique de notre Département, nous sommes amenés à octroyer notre garantie ou caution à des organismes publics et privés lors de la souscription d'emprunts destinés au financement d'opérations présentant un intérêt départemental.

Au 1^{er} janvier 2004, le dette garantie représente un encours de 586,7 M€ et une annuité de 48 M€, en évolution respectivement de 3,3 % et 0,7 %. Cet encours concerne par ordre décroissant : le logement social (96,2 %), le secteur sanitaire (3,2 %), le secteur industriel, agricole et ostréicole (0,3 %) et les autres secteurs (0,3 %).

Pour le seul exercice 2003, nous nous sommes engagés à hauteur de 49,7 M€, volume nettement supérieur à celui des années précédentes. Ce sont 1100 logements individuels ou collectifs locatifs sociaux, la construction d'un foyer à double tarification situé sur la commune de Le Barp, celle d'un foyer pour jeunes travailleurs à Bordeaux qui ont été, entre autres, soutenus.

Notre garantie a joué pour un faible montant (0,071 M€) et le ratio prudentiel (annuités d'emprunts sur recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 10,39 %, et non 11,77 % comme noté par une malencontreuse erreur dans le rapport, (contre 12,8 % antérieurement). Ce taux, très inférieur au plafond de 50 % fixé par les textes, nous laisse une marge de manœuvre non négligeable pour l'avenir.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

FORMATION DES CONSEILLERS GENERAUX

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

La Loi reconnaît aux élus un droit à la formation qui s'est matérialisé pour notre collectivité par des actions dans différents domaines représentant un volume de crédits de 20 198 € au titre de l'exercice 2003.

Pour 2004, une dotation de 31 000 € doit permettre d'apporter une réponse aux besoins de formation exprimés par nos collègues nouveaux venus, par ceux à qui de nouvelles attributions ont été confiées, ou, tout simplement, par ceux qui souhaitent anticiper sur des perspectives futures.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

REGLEMENT FINANCIER DU DEPARTEMENT

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

En 1999, nous nous sommes dotés d'un règlement financier qui doit, aujourd'hui, être complété des règles qui découlent de la nouvelle Instruction budgétaire et Comptable des Départements M52, et intégrer les règles internes de gestion issues de la mise en œuvre du système d'information financier Grand Angle.

Le Règlement financier comprend les principales règles en matière d'élaboration du budget, de gestion en Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement, de comptabilité des engagements et d'exécution budgétaire, et de clôture.

Il sera complété ultérieurement par un Guide des Procédures budgétaires et comptables. document plus technique à destination des services gestionnaires.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Le règlement intérieur qui était établi jusqu'ici sur la M 51 doit être modifié pour le mettre en conformité avec la M. 52. Quant aux règles internes, ce sont celles de notre système d'information financière. Nous sommes passés sur Grand Angle en 2003. Ces règles internes qui sont adaptées à l'outil de gestion financière, il nous faut aussi le préciser dans le règlement financier. Il s'agit donc d'un simple ajustement et aux normes budgétaires comptables et aux normes internes. L'objectif final étant pour les uns et pour les autres, élus et services, de connaître la règle du jeu et d'avoir un système de référence pour que nous parlions de la même chose lorsque nous comparons d'un budget sur l'autre. Je n'ai pas eu l'occasion de l'expliquer ce matin. J'espère que vous me ferez la confiance et l'amitié d'accepter cette présentation.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

ABATTEMENT SPÉCIAL SUR LA TAXE D'HABITATION

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 mars 2003, le Département de la Gironde a instauré sa propre politique d'abattements aux termes de laquelle les bases départementales se voient appliquer un abattement général à la base de 5 % et des abattements familiaux respectivement de 15 % pour les deux premières personnes à charge et de 25 % à partir de la troisième.

Cette disposition entraîne, pour certains contribuables, une augmentation de leur base imposable ; toutefois, pour une majorité d'entre eux, dans le cadre notamment du dispositif du plafonnement des cotisations à 4,3 % de l'impôt sur le revenu, le surplus de cotisation devait être pris en charge par l'État.

Or, ce dernier, par Loi de Finances Rectificative, vient de faire modifier cette disposition : à compter de 2005, le contribuable ne restera dégrevé que sur la base des abattements existant en 2003 et sera ainsi appelé à cotiser au-delà de 4,3 % de son revenu.

Le désengagement de l'État nous contraint à reconsidérer notre position dont le résultat serait contraire à nos principes d'équité et de solidarité. Ainsi que nous le permet la Loi, il nous est proposé d'instaurer, pour 2005, un *abattement spécial* (10 %, augmenté de 10 % par personne à charge, sous conditions de revenu et de valeur locative) qui devrait représenter pour le Département un effort financier de près de 1,7 M€.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

2003, après beaucoup de discussions, de simulations, de rencontres, etc., nous avons décidé dans cette assemblée l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation. Je rappelle que si le Département ne définit pas un taux, 5, 10 ou 15 % d'abattement général à la base qui s'applique sur tout le département, l'abattement qui serait voté par une commune s'appliquerait non seulement dans la commune qui l'a voté mais s'appliquerait à la part d'impôt du département dans cette commune. Ce qui nous avait amené à constater que des communes faisaient des abattements de 15 %, moyennant quoi elles pouvaient monter leur taux d'ailleurs et que ces 15 % s'appliquaient à l'impôt du département dans cette commune. On a donc décidé un abattement général de 5 %. Mais les gens qui dans une commune

bénéficiaient d'un abattement de 15 % sur la valeur locative avant d'appliquer le taux, et qui parce que nous votons 5 % s'applique sur tout le département, ces gens-là risquent une augmentation d'impôt.

C'est surtout sensible et préoccupant pour les gens qui sont en situation de ressources ou en situation de famille fragiles. C'est pourquoi nous avons assorti notre décision d'une majoration, comme la loi nous le permettait, de l'abattement pour charges de famille. Une personne à charge, nous sommes passés de 10 à 15 %, deux personnes à charge sont passées de 15 à 20 %, et trois personnes et plus sont passées de 20 à 25 %. Nous savions qu'en mettant l'abattement à la base à 5 %, nous pouvions déclencher une augmentation d'impôt dont je rappelle qu'il s'agissait d'un rattrapage parce que les gens qui bénéficiaient de plus de 5 % jusque là le faisaient au détriment de communes qui n'avaient cet abattement et qui payaient beaucoup en taux pour essayer de compenser.

Là-dessus, décision de l'abattement général à la base et de la majoration des abattements pour charge de famille. Nous avons dit dans cette assemblée plusieurs fois, en particulier en réponse à des questions que posait déjà Jean-Jacques Paris, qu'à partir de là il faudra voir la première année d'application. On verra en 2004 sur les feuilles d'impôt quelles sont les conséquences de nos décisions, parce qu'on a du mal, quelles que soient les simulations faites, pour les apprécier, parce qu'il y a des dispositifs dans la loi qui prévoient d'alléger les charges des gens en situation matérielle et financière fragiles, c'est-à-dire ceux qui ont des revenus en dessous du plafond fixé ou ceux qui ont une valeur locative de leur appartement faible, c'est-à-dire ne dépassant pas 130 % de la valeur locative moyenne départementale. Or, nous département, nous avons bien les valeurs locatives moyennes de chaque commune, mais nous n'avons pas accès aux ressources des contribuables. Or les abattements sont la combinaison du niveau de ressources d'une famille, en dessous du plafond, qui a droit à des dégrèvements, et d'une double condition à satisfaire : le niveau de ressources en dessous du plafond et la valeur locative de l'appartement inférieure à 130 % de la valeur locative moyenne. On avait dit qu'à défaut de pouvoir faire une simulation exacte, on envisagerait de demander en 2004 à des collègues dont les communes avaient des abattements importants et qui passent à l'abattement général à 5 % de collecter quinze à vingt feuilles d'impôt anonymes de 2003 et les mêmes en 2004 pour que l'on puisse voir la différence. Nous avons préféré cela à un abattement spécial à la base que nous suggérait déjà Jean-Jacques Paris. A vrai dire il suggérait deux hypothèses, ou l'abattement spécial à la base ou carrément passer l'abattement général de 5 à 10 %. On a préféré attendre 2004 pour voir ce que cela donne. Un amendement à la loi des finances a été introduit qui dit "s'agissant des dégrèvements accordés au titre de la combinaison des ressources et combinaison de la valeur locative, dégrèvement et compensation par l'Etat". C'était la situation où nous étions, s'agissant de ce dégrèvement compensé par l'Etat, à partir de 2005 il ne sera plus calculé sur la situation de 2005 après les nouveaux abattements qui aurait été décidés, il sera appliqué sur la situation d'avant 2003 et la différence ne sera plus compensée. Si bien que sans que nous ayons bougé, pour les mêmes contribuables que nous voulions observer fin 2004, nous savons que fin 2005, à situation identique en niveau des ressources et en valeur locative moyenne, notre décision de 2003 applicable en 2004 fera que les conséquences de notre décision ne seront plus compensées, puisque l'Etat a introduit une rétroactivité de deux ans. Là il nous fallait réagir, Jean-Jacques Paris l'a dit aussi, il était intervenu au B.P., et nous vous proposons une délibération qui ajoute, qui ne modifie pas l'abattement général, qui conserve les abattements majorés pour les charges de famille, les personnes à charge, mais nous ajoutons pour les personnes à niveau de ressources en dessous du plafond et à valeur locative inférieure

aux 130 % de la valeur locative moyenne, l'abattement spécial de 10 % à la base. Si bien que ces gens-là auront notre abattement de 5 %, comme tous les contribuables du département, une majoration pour leurs charges de famille, et une majoration par l'abattement spécial. Mais honnêtement, les uns et les autres, il faudra attendre 2005, sur la troisième feuille d'impôt, pour savoir exactement ce que cela donne, puisque les collectivités qui votent l'abattement ne peuvent pas en mesurer toutes les conséquences puisqu'elles n'ont pas accès au niveau du revenu de ressources des contribuables.

Il semble que cette situation permette d'éponger, d'amortir les incidences. Ce qu'il y a de certain, à travers cette évolution des feuilles d'impôt, il faudra éventuellement y revenir, on regardera les conséquences, en sachant que des décisions doivent être prises avant le 1er octobre pour qu'elles s'appliquent sur l'exercice suivant. On a apporté une réponse, c'est un principe de précaution, parce que les majorations pour personnes à charge devraient compenser les conséquences de l'abattement général à la base. Et comme il y a les conséquences de notre décision de 2003 qui ne seront plus dégrévées et compensées, seules les compensations antérieures demeureront, on prend une précaution supplémentaire.

Outre l'équité, on recherchait une majoration du produit fiscal sans augmentation de taux, c'était aussi une motivation, puisque cette mesure d'abattement devait nous rapporter et rapportera en 2004 environ 4 M€ supplémentaires. Les conséquences de l'abattement spécial à la base de 10 % qui vous est présenté, là encore à la corne de brume, fourchette basse et fourchette haute puisqu'on ne peut pas faire les simulations, ce sera en plancher 0,7 – 0,9 M€, et en plafond 1,5 ou 1,7 M€. Je serais plutôt enclin à dire qu'on sera autour, sans doute légèrement en dessous, du million d'euros. Cela minore nos ressources quand même, mais cela rétablit un peu plus de justice et d'équité, non pas parce que nous avons chargé la mule, mais parce que là encore, à la suite de la loi de finances, non seulement on interrompt une procédure, mais on décide qu'elle s'applique avec deux ans de rétroactivité. Il nous a fallu faire face ; c'est la solution qui vous est proposée.

M. LE PRESIDENT :

C'est ce que l'on appelle l'amendement "Scélérate" impulsé par un palais qui n'est pas très loin d'ici. Rappelez-vous la loi Foyer en 1977, année où la gauche avait gagné largement les élections de la C.U.B., et tout d'un coup on a fait une loi qui a remis les deux camps à égalité. Heureusement Michel Sainte-Marie avait été Président, c'est ce que l'on appelle la loi "Scélérate". Cet amendement n'arrive pas par hasard ! Il y a une main invisible, et on peut suivre quand même finalement.

Jean-Jacques PARIS :

Ce sont quand même des décisions qui peuvent avoir des conséquences dans nos cantons. Cela demande un temps de réflexion. En fait, quand nous avons adopté cela, la politique d'abattement, elle disait instaurer plus de justice fiscale. Ainsi chaque contribuable girondin pouvait-il bénéficier des mêmes abattements pour la part départementale de la taxe d'habitation, ce qui n'était pas le cas jusque là. Et puis à l'époque, face à une éventuelle suppression de la taxe d'habitation, nous ouvrons des droits à compensation plus importants de la part de l'Etat. Voilà les deux raisons qui avaient motivé notre décision.

Pour équitable qu'elle soit, cette décision affectait la quasi totalité des contribuables, puisque 73,4 % d'entre eux étaient touchés négativement. La politique de dégrèvements fiscaux appliquée jusqu'à maintenant par l'Etat permettait de ramener ce chiffre à 31,5 %. C'est-à-dire avec les compensations de l'Etat, un tiers des girondins avait des conséquences négatives sur leur taxe d'habitation ; ils la voyaient augmenter.

Yves LECAUDEY :

Ces calculs qui sont des moyens et statistiques ont un inconvénient, et ce n'est pas une recherche de responsabilité, une accusation. C'est que lorsque vous regardez ces statistiques et ces chiffres qui croisent revenu et valeur, vous ne savez pas, donc vous ne pouvez pas tenir compte des abattements pour personnes à charge. Ce sont des statistiques, c'est loin de la réalité, mais je ne peux pas le démontrer.

Jean-Jacques PARIS :

Presque trois quarts des foyers fiscaux girondins étaient touchés négativement, mais vu les compensations de l'Etat, cela tombait à un tiers. Donc l'article 45, loi de finances, redéfinit les conditions du dégrèvement et cela se traduit par une non prise en compte des incidences relatives à la mise en place d'une politique nouvelle d'abattement. En Gironde, 231171 contribuables bénéficiaient du dégrèvement de l'Etat jusqu'à présent. A partir de 2005 ce sont directement les redevables de la taxe d'habitation qui prendront en charge les retombées négatives de notre décision. Seulement en bout de course, 16 % des contribuables verraient la part départementale diminuer.

Voilà les conséquences de ces différentes décisions, les nôtres et celles de l'Etat. Je partage tout à fait la présentation faite par Yves Lecaudey, il nous faut corriger cette situation en s'assurant au moins que les personnes non imposables sur le revenu ne subissent pas une augmentation sensible de la part départementale de la taxe d'habitation, parce ce serait d'une grande injustice. Le seul moyen à notre disposition, c'est la mise en place d'un abattement spécial à la base dont la condition de revenu s'adresse principalement aux personnes non imposables sur le revenu.

En plus de cela le coût de 1,7 M€ ne peut pas être retenu parce qu'il accrédi terait l'idée qu'aucun bénéficiaire de l'abattement spécial n'est exonéré. Or ce n'est pas le cas ; nous savons qu'il y a des centaines de familles exonérées qui pourraient bénéficier de l'abattement spécial, le 1,7 M€ est factice, si j'ose dire, puisque l'Etat nous rembourse le montant de la base exonérée. Le pluralisme c'est important, parce que chacun a des contacts, on amène chacun quelque chose, et c'est ce qui nous avait fait demander l'augmentation différentielle des taux, parce qu'on savait que cela n'aurait pas une grosse incidence sur les T.P., mais cela compensait ce manque de recettes aux alentours de 700 000 €. Il y avait une cohérence. Attention, préservons-nous par rapport aux plus en difficulté, mais en même temps si on fait le taux différentiel sur la taxe professionnelle cela ne va pas être une lourde charge, mais cela nous assure la rentrée de recettes équivalentes.

Je souhaite attirer l'attention de tous nos collègues sur les incidences pour les autres contribuables qui ne peuvent bénéficier de cet abattement que l'on vote aujourd'hui, qui verront en 2005 sans augmentation des taux départementaux ou communaux leur feuille d'impôt augmenter de 7 à 10 %, il faut le savoir dans nos cantons.

Yves LECAUDEY :

Ces contribuables-là ont souvent des charges de famille, et cela peut modifier je ne sais pas dans quel sens et de combien. On oppose une statistique à une autre, mais on n'est pas en conflit là-dessus.

Jean-Jacques PARIS :

Il faut se dire que si on arrive à avoir des simulations, à essayer d'en faire, on en fait, on n'est pas sûr de nous, donc essayer d'en faire vous aussi avec l'institution pour que l'on puisse les croiser, et on a toujours jusqu'au 30 septembre pour améliorer notre dispositif, si on mesurait dans les simulations que les conséquences seraient trop lourdes pour un certain nombre de foyers. Ce n'est pas une fois que cela arrivera qu'on pourra revenir en arrière. L'idée c'est d'avoir la précaution collective d'avoir une décision la plus juste possible. Voilà quelle est notre contribution dont on voulait vous faire part.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**MOTION RELATIVE A LA FERMETURE
DU CENTRE DE SOINS DE CHATEAUNEUF A LEOGNAN
Présentée par Philippe Madrelle**

Le Conseil Général de la Gironde, réuni ce jour en séance plénière, s'élève contre la décision de l'A.R.H. relative à la fermeture du centre de soins de Châteauneuf à Léognan dans le but de la transférer sur le site de la Tour de Gassies à Bruges.

L'A.R.H. marque ainsi son désintérêt pour les 96 agents qui travaillent dans ce centre où une centaine de malades sont accueillis quotidiennement .

Ce centre est implanté sur la commune de Léognan depuis près de 70 ans et il est un élément essentiel du tissu social et de la santé de la commune et du canton.

Le Conseil Général de la Gironde demande à l'A.R.H. de revoir sa position, celle-ci ne pouvant reposer uniquement sur une logique comptable et financière, au détriment du facteur humain et social.

DECISION : LA MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION RELATIVE A LA PRIVATISATION D'E.D.F.-G.D.F.

Présentée par Philippe Madrelle

Les personnels E.D.F.-G.D.F. ont attiré l'attention du Conseil Général de la Gironde sur les menaces liées à la privatisation voulue par le Gouvernement. Le maintien de ce projet constituerait un pas supplémentaire dans la déconstruction de nos services publics faisant place à des prestataires de services privés dont la logique serait fondée sur des critères essentiellement économiques.

Partout où le secteur de l'énergie a été privatisé, les conséquences pour l'utilisateur ont été catastrophiques, subissant de fortes hausses de tarifs, de délestage et coupures intempestives comme en Californie, en Angleterre, en Italie ou en Suède. La concurrence sauvage se traduit aussi par la détérioration des conditions de travail des salariés et une baisse de la qualification des emplois.

Face à ces menaces le Conseil Général réaffirme :

- que le marché de l'électricité, énergie non stockable, ne peut être soumis au jeu de l'offre et de la demande, qu'au risque de défaillance du système de fourniture électrique ;
- que l'indépendance énergétique de la France requiert des investissements à très long terme que des sociétés privées, dont la vocation est de réaliser des profits immédiats, ne prendront pas en charge ;
- que la sûreté des centrales nucléaires, cette génération et celle des réacteurs E.P.R. qui lui succédera, implique que la maintenance ne soit pas dépendante de soucis de rentabilité ;
- que la péréquation, fondement de la notion de solidarité contenue dans le service public sera menacée par la publication des intervenants ;
- son attachement au statut d'entreprise publique d'EDF et au maintien du statut de ses agents ;
- que l'entreprise E.D.F. n'a pas besoin d'ouverture du capital pour financer son développement et élargir ses activités ;

c'est pourquoi, le Conseil Général de la Gironde, réuni le 24 juin 2004 s'oppose au projet de loi visant à modifier le statut des entreprises publiques E.D.F. G.D.F., apporte son soutien aux gaziers et électriciens mobilisés sur le thème "E.D.F. 100 % public", se prononce pour le maintien de cette entreprise dans le service public, placé sous le contrôle de la collectivité nationale, des salariés et de la population.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**VŒU RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE
DE LA REFORME DE L'ASSURANCE MALADIE
Présenté par Philippe Madrelle**

NON à la réforme de l'assurance maladie. OUI à l'accès aux soins pour tous

Poursuite des remboursements des médicaments, hausse de la C.S.G. pour les retraités imposables, franchise à un euro pour toute consultation, chasse aux arrêts maladies. Tels sont les projets de Philippe Douste-Blazy pour réduire le déficit de l'assurance maladie.

Réduire les dépenses de santé et demander toujours plus aux usagers ! Nous dénonçons une telle régression sociale :

- remise en cause de l'égalité d'accès aux soins pour tous,
- recours aux assurances privées pour mieux se soigner.

Les mesures à prendre doivent servir en tout premier lieu le "toujours mieux se soigner, pour tous, tout au long de la vie". D'autres voies existent pour une assurance maladie moderne, adaptée aux besoins de notre époque. Des voies autres qu'une réduction des dépenses sur le dos des usagers :

- améliorer les conditions de travail des salariés pour limiter le recours aux arrêts de travail,
- relever le niveau des prélèvements sociaux des entreprises,
- taxer les profits boursiers des grandes entreprises, notamment celles de l'industrie pharmaceutique,
- mettre en place une véritable politique de prévention,

Le projet de réforme de l'assurance maladie fait l'unanimité contre lui. A raison. Le Conseil Général de la Gironde appelle et exige l'examen d'alternatives à la réforme "imposée" de l'assurance maladie.

DECISION : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE

VŒU RELATIF
AU FINANCEMENT DU CONTRAT DE PLAN ETAT REGION
Présenté par Philippe Madrelle

Le Conseil Général de la Gironde tient à rappeler à l'Etat la nécessité d'honorer ses engagements financiers pris lors de la signature du 4^{ème} C.P.E.R.

Aujourd'hui 24 juin 2004, le Conseil Général de la Gironde, réuni en Assemblée Plénière, confirme pour sa part, à travers le vote de son Budget Supplémentaire 2004, sa volonté de poursuivre la réalisation des actions programmées, notamment dans le domaine ferroviaire et routier, réalisation qui dépend du respect, par l'ensemble des partenaires, de leurs engagements respectifs.

Or à ce jour, il est constaté que l'Etat, maître d'ouvrage, est en retard de financement de près de 16 M€ sur les opérations girondines. Ce sont donc les Collectivités Territoriales qui, sous forme d'avances à l'Etat, compensent ces désengagements et ce à hauteur de 4,4 M€, pour le seul Conseil Général de la Gironde.

Les Girondins doivent savoir que c'est grâce à ce soutien exceptionnel des Collectivités Locales que de nombreux chantiers ont pu être poursuivis.

Toutefois, l'Etat est encore aujourd'hui dans l'obligation d'envisager l'arrêt pur et simple des opérations en cours si les Collectivités Locales ne versent pas de nouvelles avances, et aucune des opérations non engagées ne pourra recevoir de début d'exécution cette année.

C'est pourquoi, nous demandons au Gouvernement d'inscrire, dès cette année, les crédits de paiement nécessaires à la poursuite du C.P.E.R.

Il en va de la crédibilité de l'Etat, et de sa responsabilité vis à vis des Girondins quant à la non réalisation des travaux attendus, et ce malgré les efforts supplémentaires déjà consentis par les Collectivités Locales.

DECISION : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**MOTION RELATIVE AUX RESTRUCTURATIONS
DES TRESORERIES GENERALES
Présentée par Philippe Madrelle**

Dans, une précédente motion, le Conseil Général de la Gironde alertait les Girondins sur les projets de restructuration et de fermeture des trésoreries sur l'ensemble de notre territoire.

Ainsi, au 1^{er} janvier dernier, les trésoreries de Saint-Ciers, Saint-Emilion, Villandraut et Pellegrue ont été supprimées.

Au 1^{er} janvier 2005, ce sera au tour des habitants des Cantons de Saint-Symphorien, Targon, Lussac, La Teste, Monségur et de Saint-Laurent de trouver porte close.

De même, nous ne pouvons accepter que la Trésorerie de Bordeaux-Nord, qui gère les quartiers du Grand Parc, du Lac et de Bacalan et celle de Bordeaux-Ouest, soit regroupée au sein de celle de Bordeaux-Mériadeck.

Le Conseil Général de la Gironde demande au Gouvernement de surseoir à l'ensemble de ces suppressions et de ses restructurations afin que le Trésor Public puisse offrir à chaque girondin, un service public de qualité et de proximité.

M. LE PRESIDENT :

Jean-Pierre Chalard qui est parti m'a dit qu'il voterait cette motion. Il prend position contre le Gouvernement qu'il soutient, ce qui est courageux.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**MOTION EN FAVEUR DE LA RECONNAISSANCE OFFICIELLE
DU SERVICE DES URGENCES
DE L'HOPITAL DE SAINTE-FOY-LA GRANDE
Présentée par Philippe Madrelle**

Les hôpitaux de proximité ont fait l'objet ces dernières années, partout en France, de réformes souvent importantes ayant entraîné la disparition d'activités majeures telles la chirurgie ou la maternité, comme ce fut le cas en Gironde à Sainte-Foy la Grande notamment, mais aussi à La Réole.

Grâce aux efforts de tous, l'hôpital de Sainte-Foy la Grande a toutefois bénéficié de l'extension de certains services et de la création de services nouveaux, mais surtout a bénéficié du maintien de son activité des urgences dans le cadre d'une convention avec le centre hospitalier de Libourne en 2001 à la suite du protocole Couty.

Il est aujourd'hui dans une situation qui ne connaît ni déficit, ni report de charges.

Il connaît cependant à nouveau un problème aigu consécutif à la non reconnaissance officielle du service accueil urgence, antenne du S.M.U.R., du Centre Hospitalier de Libourne, la dotation forfaitaire annuelle arrêtée en 2004 à 368.625 € pour la catégorie d'activité urgences de l'hôpital de Sainte-Foy la Grande ne pouvant être versée.

Le Conseil Général de la Gironde attire l'attention de Monsieur le Ministre de la Santé sur cette situation qui, du fait de la non reconnaissance officielle d'une activité réelle, produisant des services essentiels et indispensables à la population du bassin de vie concerné, génère des charges importantes non compensées comme cela devrait être le cas.

Une nouvelle délibération du Conseil d'Administration de l'hôpital Sainte Foy a été prise le 2 mars 2004 pour renouveler la demande de reconnaissance officielle des services d'urgences, afin que son existence soit pérennisée avec les moyens nécessaires à son activité.

Le Conseil Général de la Gironde demande à ce que Monsieur le Ministre de la Santé se prononce définitivement sur ces questions, afin que le Centre Hospitalier de Sainte-Foy la Grande puisse enfin s'orienter vers un véritable projet d'établissement, et ne se dirige plus vers une stratégie d'étouffement financier, contraire à l'esprit du protocole Couty, démobilisant pour tous les acteurs de l'Hôpital, comme c'est le cas dans les circonstances actuelles.

M. LE PRESIDENT :

Jean-Pierre Chalard nous a fait part de sa volonté de voter cette motion.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**MOTION RELATIVE A LA RESTRUCTURATION
DES SERVICES DE LA POSTE
Présentée par Philippe Madrelle**

Actuellement, est en cours au sein du Centre Bordeaux Dock de La Poste un conflit lié à une éventuelle réorganisation des services proposés aux usagers.

Ainsi, l'Annexe de Bordeaux Dock sera fermée tous les après-midi à compter du 14 juillet prochain, et les conseillers financiers seront déplacés au centre du Grand-Parc en attendant de nouvelles mesures.

Par ailleurs, depuis le début de l'année, de nombreux services postaux en milieu rural ont été supprimés ; occasionnant ainsi de nombreux désagrément aux habitants de ces zones déjà fragilisées. Il en est particulièrement ainsi de nombreuses communes dans les cantons de Guîtres, de Saint-Laurent -Médoc et Saint-Vivien Médoc.

Ces réorganisations vont à l'encontre des services de proximité que La Poste doit fournir à ses usagers. Il est de son devoir de rendre à chacun de nos concitoyens un service public de proximité et de qualité.

Le Conseil Général de la Gironde, réuni en Assemblée Plénière le 24 juin 2004, demande aux autorités compétentes de bien vouloir surseoir à ces modifications et restructurations de services qui ont malheureusement tendance à se multiplier ces derniers mois.

Alain MAROIS :

Le monde rural est touché depuis plusieurs mois par cette situation, notre assemblée n'a pas eu l'occasion de prendre position là dessus. Est-ce qu'il serait possible que le dernier paragraphe soit renforcé dans ce sens ?

M. LE PRESIDENT :

Absolument.

Henri LAURENT :

Le problème est le même dans le Médoc. Je me plais à rappeler que le premier qui a été touché, c'est le député Jean-François Régère.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

VŒU RELATIF
AU CLASSEMENT DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
"HORS ZONE A.G.C.S." (Accord Général sur le Commerce des Services)
Présenté par Jean-Jacques Paris

Négocié pour la France, dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.) par la Commission de l'Union Européenne, l'Accord Général sur le Commerce des Services (A.G.C.S.), s'il est conclu, conduira à terme à la privatisation de tous les secteurs dits de service, à l'exception des secteurs "régaliens" (justice, police, défense). Tout le reste serait privatisé : éducation, santé, logement social, services de l'eau et de l'énergie, droits de propriété intellectuelle, recherche, transports, postes... Et, une fois signé, l'A.G.C.S. est sans retour. Impossible de renationaliser un service public privatisé suite à cet accord.

En France, plus de 450 collectivités se sont déclarées, d'ores et déjà, zones "hors A.G.C.S." et exigent un débat national sur cet accord, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales et des populations. Un tel processus n'existe pas à ce jour, car l'A.G.C.S. est négocié dans l'opacité la plus totale.

Le Conseil Général de la Gironde demande que le Département de la Gironde soit déclaré "hors zone A.G.C.S."

Jean-Jacques PARIS :

La plupart des collectivités de gauche qui sont sollicitées prennent cette décision, mairies, départements ou régions. Nous avons pensé qu'il était bien de faire partie de ce mouvement qui débouchera sur des positions collectives ensuite.

Jean-Luc GLEYZE :

C'est un sujet que j'ai déjà évoqué au niveau du bureau de la vice-présidence de Jean Touzeau et de la Commission Développement Economique. Un certain nombre de collectivités en Gironde, la commune de Pompéjac, des communes sur le canton de Villandraut, se sont déjà positionnées. La commune de Captieux a engagé un débat de fond sur ce sujet. Le Conseil Général des Landes s'est positionné également hors zone A.G.C.S. Je pense que se profile derrière le problème du maintien des services publics en milieu rural. Lorsqu'il y a des discours de privatisation, il y a à terme des discours de rentabilité, on l'a vu sur des problèmes d'A.D.S.L. ou de téléphonie mobile. Il faut aujourd'hui que les collectivités interviennent financièrement pour se substituer à l'absence d'intervention de France Télécom sur ces zones. Se déclarer hors zone A.G.C.S. correspond aux politiques du département de la Gironde. Nous avons des positionnements forts, y compris contre des outrances en matière de libéralisation qui justifient ce positionnement.

Il faut savoir que si l'A.G.C.S. venait progressivement à s'imposer en étant supérieur aux lois nationales, à terme les décisions tant communales que départementales, que régionales ou nationales, seront inférieures en valeur aux accords de l'A.G.C.S. Même si c'est un processus qui est déjà engagé, à terme nous n'aurons pas la possibilité de revenir en arrière. Il faut assez vite obtenir un débat national sur ce sujet, de manière à ce que nous ne soyons pas

noyautés plus avant sur l'avancée de la libéralisation excessive. Je suis pour un appui à ce vœu. J'ai eu des conversations avec Gilles Savary qui a une vision européenne des choses, avec des nuances qu'il pourra apporter, mais je pense que ce positionnement est nécessaire de la part du Conseil Général de la Gironde.

Gilles SAVARY :

A partir du moment où l'on envoie un message à l'ultralibéralisme, il faut l'envoyer. Cela dit, il y a beaucoup de fantasmes et de confusion. Je ne voudrais pas que l'on glisse sur une remise en cause du commissaire Lamy qui est en amalgame très souvent avec cette histoire. Un certain nombre de forces politiques disent que Lamy n'est pas fréquentable parce qu'il nous vend la santé. Au contraire, la santé, l'éducation ne sont pas négociables. L'Europe a décidé de ne pas mettre ni la santé ni l'éducation dans cette affaire-là alors qu'il y avait des poussées, y compris des pays du tiers-monde. Par contre on ne peut pas dire que c'est l'A.G.C.S. qui privatise ou pas. L'A.G.C.S. demande, et notamment beaucoup de pays du sud, à ce qu'il y ait ouverture des marchés, quel que soit le statut des entreprises. La privatisation d'E.D.F. aujourd'hui est l'affaire du Gouvernement Raffarin. Il ne faut pas aller chercher des boucs émissaires où ils ne sont pas.

E.D.F. est le premier opérateur à l'étranger, ce qui ne facilite pas les choses pour nous, en Europe et dans le monde, et pourtant il est public. La preuve est que son statut public ne l'empêche pas de faire des affaires à l'extérieur. Les privatisations c'est une affaire nationale, ni l'A.G.C.S. ni l'Europe n'ont le droit d'intervenir dans le statut des entreprises. Je ne voudrais pas que cette affaire-là prenne quelques ambiguïtés, que ce soit à l'égard du commissaire Lamy et qu'il y ait des relents de souverainisme. Nous sommes sous une pression ultralibérale, d'ailleurs je fais un bouquin qui dénonce ce genre de chose, mais je voudrais dire que l'A.G.C.S. est conclu depuis 1994, et qu'aujourd'hui c'est dans la négociation service par service que les choses se mettent en place.

A la réserve près de ces histoires de nationalisation que l'on ne peut pas incomber à l'A.G.C.S. ni à l'union européenne, je suis d'accord pour que l'on vote un message fort et clair qui contribue au mouvement politique et social qui se développe contre la dérégulation de l'ensemble des services publics, mais il ne faut pas qu'il y ait des amalgames politiques qui n'auraient pas lieu d'être, c'est-à-dire qu'on vend l'éducation et la santé alors que ce n'est pas en négociation, par exemple.

Isabelle DEXPERT :

Je pense qu'il est nécessaire de voter cette motion mais également de demander un débat national et départemental en ce qui nous concerne. Il y a des zones d'ombre ou d'opacité et je pense que l'on doit en discuter ensemble. Cela a été évoqué lors d'un bureau fédéral du parti socialiste avec demande de réflexion ; on peut aller dans ce sens effectivement.

Jean-Jacques PARIS :

On n'a pas mis d'homme ni de personne dans le texte, c'est vraiment pour dire que notre Conseil Général interpelle avec d'autres collectivités ; il a envie de rendre transparente cette question.

M. LE PRESIDENT :

Je partage les réserves faites par Gilles Savary, il faut faire le distinguo qu'il a fait avec juste raison.

DECISION : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE

VŒU RELATIF A L'EXPLOITATION DE CARREAUX ET ARGILE

Présenté par Philippe Madrelle

Notre Département compte parmi ses activités séculaires la fabrication de divers produits en terre cuite, de nos jours principalement les briques, les tuiles et les carreaux dits "carreaux de Gironde". Les principales productions sont situées dans le Réolais, à Gironde sur Dropt et Morizès, et dans le canton de Saint-Savin-de-Blaye, sur la commune de Laruscade, notamment.

Le maintien de ces productions a été permis par la présence de matière première à proximité des lieux de fabrication. Cependant les gisements d'argile s'amenuisant où étant situés dans des secteurs réservés à d'autres activités, il devient aujourd'hui difficile aux fabricants d'exploiter les réserves nécessaires pour répondre à la demande importante du marché de la construction en Gironde et en Aquitaine.

Les recherches en nouveaux gisements effectuées ces dernières années ont exclu les sites inclus dans les zones "appellation d'origine contrôlée" du vignoble Bordelais pourtant non plantés à ce jour et non susceptibles de l'être à moyen ou long terme.

Les seules possibilités d'exploiter des réserves d'argile répondant aux critères de fabrication sont situées de fait hors zones "A.O.C." notamment dans des secteurs boisés comme à Blasimon au lieu dit "Forêt de Rauzan".

Cette ultime ressource a été retenue par la Sté Imérys, plus gros fabricant de briques de Gironde, dont l'activité emploie directement 80 personnes à Gironde-sur-Dropt, et qui exploite trois sites dans le Département, Cantois/Saint-Genis-du-Bois (épuisé en 2009), Noaillac et Gironde-sur-Dropt pour respectivement 70 %, 10 % et 20 % de ses besoins.

Le projet touche de plein fouet le massif forestier principal qui subsiste de l'ancienne forêt de l'Entre deux Mers, victime ces dernières décennies d'importants défrichements au profit du développement du vignoble.

L'émotion de la municipalité de Blasimon et des municipalités voisines concernées, ainsi que de nombreux habitants du secteur constitués en association, face à ce projet de déforestation sur une superficie de 30 hectares, est très importante.

Les arguments développés par l'Association de Défense de l'Environnement en Entre Deux Mers (A.D.E.E.M.) ont amené Monsieur le Préfet à surseoir à toute décision lors de la réunion de la Commission Départementale des Gravières du 4 juin 2003, et à ordonner une analyse critique des éléments techniques contenus dans le dossier, notamment l'impact sur le réseau karstique avoisinant le projet. Une nouvelle réunion de la Commission Départementale des Carrières devrait avoir lieu en juillet 2004.

Le Conseil Général de la Gironde conscient de la difficulté de la situation tant en ce qui concerne la nécessaire bonne gestion du patrimoine environnemental, que la prise en compte objective d'une activité qui s'inscrit, pour ce qui est de la qualité de ses productions, dans les critères du développement durable, affirme son souhait qu'une solution garantissant l'une et l'autre de ces deux considérations soit trouvés rapidement.

La destruction de sites boisés dans ce secteur de l'Entre Deux Mers, constituant une atteinte grave à son équilibre environnemental (risques sur le milieu souterrain du secteur notamment) et paysager, ne peut être acceptée. Il demande à Monsieur le Préfet de la Gironde et aux organismes compétents en matière de zone d'appellation d'origine contrôlée, de libérer de toutes contraintes liées à de nouvelles plantations les secteurs susceptibles de recevoir les projets d'exploitation d'argile destinée à la fabrication de briques, tuiles et carreaux.

Le Conseil Général lui demande de prendre toutes les mesures de protection pour sauvegarder l'environnement ainsi que celles qui seraient nécessaires pour protéger les nappes et le sous sol.

Bernard CASTAGNET :

Je suis très embêté par cette motion, en tant que conseiller général du canton de La Réole et président d'une communauté de communes qui est dotée d'une T.P.U. L'entreprise Iméris, située sur la commune de Gironde sur Dropt, est la deuxième entreprise nationale de fabrication de briques et de tuiles, et sa ressource naturelle est l'argile. Aujourd'hui elle exploite trois carrières dont une sur le canton de Sauveterre-de Guyenne, sur la commune de Cantois qui représente 70 % de sa production, et cette carrière arrive à expiration en 2009. Ce qui veut dire que si d'ici 2009 l'entreprise n'a pas trouvé d'autres ressources dans un rayon raisonnable autour, elle fermera.

Quelques indications sur les enjeux. Cela a été la première entreprise française à être certifiée dans le domaine industriel I.S.O. 14001. Elle est présente industriellement à Gironde sur Dropt depuis 1954. Elle fournit 90 % des maisons construites en Gironde en terme de briques et de tuiles, soit 5000 maisons en Gironde en 2003 et 40 chais par an. Elle a une production régionale destinée à une consommation locale à partir de 245 000 tonnes de production et elle dessert 12 000 maisons chaque année en Aquitaine. Au-delà de l'entreprise elle-même sur le site de Gironde, elle est en réseau avec un certain nombre d'autres entreprises et en particulier 140 points de vente de distribution de matériaux en Gironde. La fabrication se fait à partir d'un produit 100 % naturel, l'argile, et cette fabrication se fait en respectant un maximum de labels ; je les cite : N.F., B.V.Q.I., A.F.A.C., C.S.T. Bat, L.T. 2000, Label Vert, surtout le label H.Q.E. et le label Vivrelec. Cette entreprise investit régulièrement dans l'innovation, 6 M€ ces trois dernières années, ce qui lui a permis de proposer cinq produits nouveaux dont un produit révolutionnaire, la brique Mono-Mur, reconnue pour ses qualités thermiques et acoustiques.

Le problème de l'emploi sur le canton se poserait à partir des risques générés par la fermeture de cette entreprise. Iméris emploie 80 personnes sur le site, plus sur le canton 40 emplois indirects en matière de transport et de sous-traitance. Elle a un impact régional dans un rayon de vingt à trente kilomètres autour de l'entreprise, grâce à des entreprises sous-traitantes, un impact de 685 emplois en Gironde et en Lot et Garonne.

Ce problème de l'emploi est au cœur de nos inquiétudes en Haut Entre-Deux-Mers, parce que le tissu industriel chez nous ne représente que 5 % de l'activité économique, et que 63 % de l'activité économique est représentés par l'agriculture, dont 47 % de viticulture dont on connaît aujourd'hui les difficultés. Nous venons de subir un certain nombre de fermetures

d'entreprises sur le canton, en particulier l'entreprise Marcon, de constructions métalliques, avec 55 emplois supprimés. Je n'insiste pas sur les difficultés de l'abattoir de La Réole, c'est un problème récurrent, mais il vient de subir de nouveaux avatars avec le dépôt de bilan de son exploitant. Heureusement l'activité a pu reprendre vingt jours après depuis le 1er juin 2004, mais il y a en permanence des risques de déséquilibre économique sur le canton, car il y a un maillage de petites entreprises, notamment un tissu artisanal très dense, qui est confronté à des problèmes récurrents de transmission d'entreprises qui font que l'on a plutôt tendance à perdre de l'emploi qu'à en gagner. Autre impact important sur le territoire, cette entreprise fournit à elle seule 1/6^{ème} de la taxe professionnelle de la communauté de communes qui est dotée de la T.P.U.

Pour revenir au problème soulevé par cette motion, il est clair qu'aujourd'hui il y a une bataille d'experts, entre les experts diligentés par l'entreprise dans le cadre des procédures réglementaires, et les experts qui ont été mobilisés par l'association de défense. Une décision a été prise par la Préfecture en début d'année de commande d'une nouvelle expertise contradictoire, et cette nouvelle expertise fera l'objet d'une réunion prochainement au mois de juillet en préfecture. Simplement, nous qui sommes très respectueux du développement durable et qui affichons cette volonté politique d'engager le département de la Gironde dans cette logique, je voulais rappeler que l'entreprise Iméris apporte, cela est dit dans la motion, un certain nombre de garanties quant à l'engagement sur ces principes de développement durable. Ce sont des produits fabriqués avec le maximum de labels, notamment le label H.Q.E. C'est une entreprise qui a essayé de réduire au maximum l'impact énergie sur ses coûts de production et les a ramenés ces dernières années à 25 % du prix de revient. En terme d'utilisation de ressource énergétique, le bois est utilisé dans la fabrication à hauteur de 60 % de combustible utilisé, les palettes fabriquées en bois sont consignées, donc il y a un retour des palettes pour éviter le gaspillage. Un plan environnemental a été mis en œuvre par l'entreprise il y a trois ans et soutenu par l'A.D.E.M.E. Et enfin, en ce qui concerne la gestion du personnel, il est notable de souligner qu'il y a eu huit cents jours sans déclaration d'accident du travail avec arrêt dans l'entreprise.

On peut comprendre qu'il faille au niveau du Conseil Général veiller à ce principe de respect de l'environnement. Il me semble que la motion présentée est équilibrée, parce qu'elle prend en compte cette nécessité de respecter l'environnement. Je souhaiterais que l'on supprime les deux derniers chapitres de cette motion, celui qui renvoie le problème à un autre secteur économique qui est le secteur de la viticulture. Ce chapitre dit : "plutôt que de rechercher une carrière en zone boisée, pourquoi ne pas rechercher une carrière sur des zones réservées à la viticulture ?", alors que l'on sait que c'est un secteur en difficulté aujourd'hui. C'est une logique que l'on peut comprendre mais qui n'est pas recevable aujourd'hui par l'entreprise parce qu'il y a urgence. Je rappelle que la carrière actuelle arrive à expiration dans cinq ans, et le temps compte, d'autant que renvoyer le problème au secteur viticole ce n'est pas forcément gagné.

Enfin le dernier chapitre me semble de nature négative, parce que si le Préfet ne retient que cette demande-là, on peut craindre un avis défavorable de la part de la commission. J'attire votre attention sur les conséquences négatives d'un avis défavorable, non seulement sur l'emploi mais surtout dans une logique de développement économique au niveau de ce territoire du Haut-Entre-Deux-Mers, j'imagine mal une politique de promotion du développement économique dès lors qu'on aurait participé à l'arrêt d'une activité aussi importante sur le territoire.

Philippe DORTHE :

C'est un dossier très compliqué parce que l'on voudrait mettre en opposition deux logiques : la logique de l'emploi et la logique de l'environnement. Il se trouve que je connais particulièrement ce dossier et le secteur géographique où est prévu d'être implantée cette extraction de terre. Je comprends ce que vient de dire notre ami Bernard Castagnet. Cela tombe mal parce que ce secteur est très mal choisi pour cette carrière, en dehors des problématiques de bois, nous sommes au cœur de l'Entre-deux-Mers patrimonial, à quelques kilomètres de l'abbaye de Blasimon, de la Commanderie de Sallebruneau, des plus belles églises du cœur de l'Entre-deux-Mers, et je crois qu'en préservant les emplois qui sont tout à fait légitimes on peut en perdre d'autres dans d'autres secteurs économiques. Je suis très inquiet de l'implantation, à cet endroit précis, de cette carrière. Je pense qu'il faudrait rédiger cette motion en demandant qu'il y ait une recherche peut-être différente d'un secteur géographique pas forcément très loin mais pas placé là où il est, parce quand on connaît les lieux cela est très mal placé.

M. LE PRESIDENT :

De toute façon ce n'est pas nous qui prenons la décision. Il faudrait que l'assemblée soit au complet, il faudrait entendre le maire de Blasimon. Nous recevons des lettres à ce sujet, mais il faut que l'on en discute et entendre les personnes concernées, car il est délicat de proposer un vœu. C'est un débat complexe. Une commission est nommée, il est important d'en discuter, de poser le problème. On a entendu les arguments de part et d'autres. On retire ce vœu.

Pierre AUGÉY :

Je voudrais savoir qui a présenté la motion ? Et après le long plaidoyer de notre ami Bernard Castagnet, on devrait enlever les deux derniers paragraphes, qui mettent dos à dos les deux problématiques proposées.

M. LE PRESIDENT :

Ce n'est pas la peine, compte tenu des arguments développés ; le vœu est retiré.

DECISION : LE VŒU EST RETIRE.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR 2004

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Le projet de BS 2004 qui s'élève à 245 M€ s'inscrit dans la continuité de notre objectif de renforcement de nos investissements.

Les dépenses se décomposent en 58,4 M€ de fonctionnement (dont 16,8 M€ de reports) et 146,6 M€ d'investissement (dont 62,5 M€ de reports). Quant aux recettes, elles représentent 166,8 M€ en fonctionnement et 78,2 M€ en investissement (dont 50 M€ d'emprunt reporté).

Certains facteurs conjoncturels retracés dans le rapport sur le Compte Administratif notamment (augmentation des dépenses d'investissement, des droits de mutation, légère progression de l'excédent global de clôture) marquent profondément la composition de ce BS.

⇒ en terme de **recettes** : nous prenons acte du bon rendement des droits de mutation (+ 27 M€) ; nous procédons également à la régularisation du produit fiscal consécutive au vote des taux ; de la D.G.F., de la D.G.D. et des compensations fiscales conformément à la modification structurelle arrêtée par l'État (+ 8 M€ au total). Nous enregistrons par ailleurs, la notification de la part du Fonds de Financement de l'A.P.A. (0,8 M€ de plus que prévu) et le financement à 100 % via la T.I.P.P. du surplus d'allocations R.M.I. que les mandatements effectués dans le courant du premier semestre rendent nécessaires (+ 7 M€).

⇒ en terme de **dépenses de fonctionnement** : hormis les ajustements techniques liés à la mise en place de la M52 et la prise en compte des recettes affectées (T.D.E.N.S.), il y a lieu de procéder à quelques abondements relevant de nos compétences obligatoires. C'est ainsi que le budget de la D.G.A.S. compte 29,9 M€ de crédits supplémentaires, dont 15,3 M€ au titre du R.M.I. (allocations incluses), 3,6 M€ de l'A.P.A., 7,8 M€ de l'hébergement (enfants, personnes handicapées), 0,7 M€ des travailleuses familiales et 0,44 M€ de la C.A.P.E.D. Il en résulte une augmentation de 4,7 % par rapport à l'an passé à même époque (hors R.M.I. et A.P.A.). Est-il utile de préciser que l'augmentation du produit fiscal (effet taux et politique d'abattement, soit 8 M€) ne suffit même pas à compenser celle des dépenses sociales obligatoires (11,3 M€ sans tenir compte ni du R.M.I. ni de l'A.P.A.) ?

Dans une moindre mesure, en matière de transports interurbains, l'augmentation du nombre des usagers et la réévaluation tarifaire induisent un complément de dotation de l'ordre de 1,3 M€ ce qui portera l'enveloppe annuelle à 36,3 M€ en fonctionnement. Enfin, nous confirmons un crédit de 10 M€ destinés à réamorcer une éventualité de transaction sur le contentieux qui nous oppose à l'U.R.S.S.A.F. au sujet des indus de cotisations R.M.I. réclamés antérieurement à la C.M.U.

⇒ **l'épargne nette** qui résulte de ces éléments ainsi que d'une atténuation de la charge de la dette, contribue à renforcer nos investissements au même titre que les recettes internes de la section d'investissement (dont la plus grosse partie est constituée par le report d'emprunt). Au total, nos investissements hors dette totalisent (subventions en annuités incluses) près de 89 M€ au titre du BS, soit 297 M€ sur l'année (contre 285 M€ l'an dernier).

Ces crédits se répartissent à hauteur de 103 M€ au titre des subventions d'équipement versées soit aux communes ou leurs groupements soit à des tiers privés participant à des actions entrant dans nos compétences et objectifs, de 184 M€ pour les opérations gérées en maîtrise d'ouvrage directe et de 10 M€ pour ce que l'on pourrait appeler par extension les "moyens" (acquisition de matériel informatique, équipement des bureaux, véhicules ...).

Ces chiffres sont révélateurs de notre volonté non seulement de privilégier l'investissement mais également de mettre l'accent sur les programmes en gestion directe. Celle-ci recouvre la large palette de nos centres d'intérêt : les Collèges (50 M€), les infrastructures routières (64 M€), la solidarité (7 M€ destinés aux C.M.S., établissements handicapés), la sécurité (5 M€, pour les constructions de gendarmerie, protection contre les eaux) ainsi que les opérations sur les espaces naturels sensibles (12,9 M€) ou patrimoniales (extension Hôtel du Département, Archives Départementales).

Au-delà de la simple vision annuelle, nous engageons le Département dans une démarche volontariste et dynamique de renforcement de nos investissements à moyen terme : en portant à 343 M€ d'AP notre capacité à lancer des projets ou à les accompagner, nous affichons en toute transparence notre ambition de moderniser le territoire girondin. Là encore, nos efforts portent en majorité sur le traditionnel triptyque "collèges/routes/établissements sociaux", complété par des interventions dans les domaines économiques, des transports intermodaux et de l'aménagement du territoire.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Je vais faire une présentation rapide et si vous avez des questions je tenterai d'y répondre. Le budget supplémentaire s'élève à 244,96 M€. Il est en augmentation par rapport à l'an dernier, 15 % environ. N'y voyez que la traduction des augmentations en fonctionnement de l'évolution des dossiers sociaux et des jeux ressources dépenses sur l'A.P.A. et le R.M.I. Vous notez au passage que l'on inscrit sur ces 245 M€, 186,52 M€ pour l'investissement, seulement 58,4 M€ pour le fonctionnement ; c'est le jeu des reports et des compensations. Cela devrait, si nos prévisions sont justes et on le vérifiera au compte administratif de l'année prochaine, dégager à la fois un déficit d'investissement de 98 M€ et un excédent de fonctionnement, qui viendra compenser bien sûr, de 118 M€. La part de l'autofinancement est très importante, 108 M€, l'emprunt reporté, comme on l'a indiqué tout à l'heure, est à 50 M€. La marge de manœuvre annoncée au compte administratif est conservée.

Je rappelle que le supplément de fiscalité a jusqu'ici été entièrement consommé par les suppléments de charges relatives aux modifications des politiques sociales. Le reste, vous l'avez bien sûr, et vous allez vous rassasier en le lisant avec attention, dans les tableaux communiqués.

Il est dommage que nos collègues nous aient quittés ce matin, parce que je leur aurais demandé de nous expliquer, ils sont mieux introduits que nous dans les milieux gouvernementaux, comment il faut comprendre les dotations de l'Etat. Nous avons un supplément de dotation de 1,32 M€, mais ce qui était compensation diminue, ce qui était D.G.F. augmente, mais ce qui était D.G.D. diminue ; bref, nous n'avons aucune maîtrise sur la connaissance des dotations de l'Etat. Si vous ajoutez que la principale ressource fiscale est la fiscalité indirecte, désormais nos recettes, pour une très large part, sont des recettes non maîtrisables. Voilà où nous en sommes aujourd'hui, ce qui doit nous inciter à quelques précautions.

Je passe sur les mécanismes A.P.A., les Dotations de l'Etat 24 % dans nos ressources ; les emprunts 10 % ; la fiscalité directe 29 % ; la fiscalité indirecte 20 %. Ce qu'il faut savoir également, c'est que désormais, s'agissant du budget social, l'enfance et les personnes âgées qui étaient sensiblement à égalité, qui représentaient 33 ou 35 % du budget social, sont ramenés à 25 %, perdent 10 points, tout simplement parce que le chapitre insertion personnes en difficulté passe de 18 à 38 %, 20 % de plus. Voilà des chiffres qui sont à retenir.

Ce budget donne la priorité aux investissements, on l'avait dit ce matin, on le fait. Et en particulier profiteront des majorations de crédit du B.S. les infrastructures routières, parce qu'il y a des disponibilités et que nous savons qu'il y a des efforts à faire, et que l'on a quelques chances de voir non seulement les autorisations de programme affectées mais rapidement les crédits de paiement utilisés. C'est ce qui a retenu ce choix-là qui correspond à une demande. Vous notez, outre la description de répartition des crédits, que nous continuons d'honorer nos engagements au contrat de plan ; on provisionne pour ne pas être accusé ou soupçonné par l'Etat de ne pas être à jour dans les engagements que nous avons pris.

Les autorisations de programmes, je passe. Sachez enfin que si ce B.S. est voté, comme il a quelques chances de l'être, le budget du département de la Gironde en 2004 s'élèvera à 1 milliard 200 millions d'euros. Voilà des chiffres qui doivent nous interpeller, parce que, à ce rythme-là, si vous vous trompez de 1 %, cela fait 12 M €. Donc il y a intérêt à être assez précis dans nos simulations. Jusqu'ici cela s'est toujours bien passé. Je remercie, au passage, ceux qui nous aident à faire ces simulations et cette organisation. Les demandes des services ont été satisfaites telles qu'elles sont remontées jusqu'à nous. L'effort a été porté volontairement sur l'investissement et vous avez une inscription de 10 M€ de provision dans le litige qui nous oppose à l'U.R.S.A.F.F. C'est une provision pour un litige. Bien entendu on ne l'a pas dépensée, donc le crédit est tombé, mais on a une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, donc on le réinscrit. Vous retrouverez souvent ce mouvement de "yoyo" qui correspond à notre nomenclature comptable.

Enfin le reliquat de notre participation au capital social de la S.E.M., 1 150 000 € notre prise de participation, on avait inscrit 1,5 M€, donc le reliquat passe directement dans notre fonds de concours aux travaux d'équipement de cette S.E.M.

Sauf à répondre à vos questions, je ne m'étendrai pas davantage sur ce budget supplémentaire, puisque aussi bien je n'ai pas à anticiper sur des questions pernicieuses ; cela pourrait éventuellement nous faire gagner du temps et donner satisfaction à tout le monde. J'ai cru comprendre que c'était votre attente. Merci.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue Yves Lecaudey pour son travail et son efficacité, les commissaires naturellement de la Commission des Finances, sans oublier Andrée Sabouraud et toute l'équipe de la Direction des Finances, qui, selon leur habitude, font un excellent travail et je voudrais leur exprimer ma gratitude.

Jean-Jacques PARIS :

On a eu le débat sur le compte administratif. On trouve positif l'évolution de nos investissements. Cela va dans le bon sens. Mais on interpelle pour le prochain Budget Primitif, il ne faut pas que ce soit au détriment de la mise à niveau du service public, notamment en matière de moyens de personnel et de moyens en charges générales ; donc il faut aussi travailler là-dessus pour l'avenir.

M. LE PRESIDENT :

J'ai une demande de scrutin public, par conséquent nous devons annoncer ceux qui sont absents et qui ont donné procuration. Je donne la parole à Bernard Dussaut.

Bernard DUSSAUT :

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Vu la demande de scrutin public déposée auprès de l'Assemblée :

Ont donné pouvoir :

- Jean Pierre SOUBIE à Philippe DORTHE
- Gilbert MITTERRAND à Bernard DUSSAUT
- Serge LAMAISON à Jacques FERGEAU
- Bernard FATH à Isabelle DEXPERT
- Daniel JAULT à Alain DAVID
- Christian MUR à Hervé De GABORY
- Alain RENARD à Bernard CASTAGNET
- Guy TRUPIN à Bernard GARANDEAU
- Michèle DELAUNAY à Jean Luc GLEYZE
- Pierre BARRAU à Martine FAURE
- Philippe DORTHE à Philippe CARREYRE

Ont voté pour :

- MM. AUGÉY, BARRAU, BENOIT, Mme BOST, MM. CARREYRE, CASTAGNET, DAVID, DE GABORY, Mmes DELAUNAY, DEXPERT, MM. DORTHE, DUSSAUT, FATH, Mme FAURE, MM. FERGEAU, FROUIN, GARANDEAU, GAUBERT, GLEYZE, HILAIRE, HOURNAU, JAULT, JEAN-JEAN, Mme KEISER, MM. LAMAISON, LAURENT, LECAUDEY, LEVEAU, LIMINIANA, MADRELLE, MAROIS, MARTY, MAUGEIN, MITTERRAND, Mme MONCOUCUT, MM. MUR, PARIS, PLISSON, RENARD, RESPAUD, SAVARY, SERRANO, SOUBIE, TOUZEAU, TRUPIN

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

Absents :

- MM. D'AMECOURT, CESAR, CHALARD, DARGUENCE, DARREMONT, DELAUX, DUBOURG, DUCHENE, FLORIAN, FOULON, GAÜZERE, MAGENTIES, LOTHAIRE, PERONNAU, REGERE, RIFFAUD, VINCENT, YERLES.

DECISION : LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2004 DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE EST ADOPTE L'UNANIMITE par 45 voix contre 0.

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

La séance est levée à 19 h 30.

Le Secrétaire de Séance,

Bernard DUSSAUT

Le Président du Conseil Général,

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde